

ExPost

Synthèse

Évaluation
de l'AFD

JUIN 2026
N° 116

Auteurs Carlos Cubillos Castro et David Combaz



Amazonie : trente ans d'engagement du Groupe AFD et du FFEM au service de la préservation du biome et du développement durable



Coordinatrice
Ingrid Dallmann (AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Photo de couverture

Mangroves dans le parc national d'Akanda (Estuaire)

Les mangroves fournissent des ressources forestières et halieutiques aux populations. Elles contribuent également à la lutte contre l'érosion des côtes et servent de nurserie pour les poissons.

Considéré comme l'un des pôles mondiaux de la biodiversité, et riche d'une forêt que l'on qualifie de second poumon du monde après l'Amazonie, le Gabon s'est fortement engagé dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ceci s'est notamment traduit par le classement de 13 parcs nationaux en août 2002 couvrant près de 3 millions d'hectares soit 11% du territoire géré par l'Agence nationale des parcs nationaux.

Dans ce contexte, l'AFD appuie le Gabon dans le financement d'études et de projets au bénéfice d'un développement durable des écosystèmes forestiers, afin de concilier protection et exploitation raisonnée.

© Issembe Sonier/AFD

Crédits photos

© Carlos Cubillos Castro

© Nathalie Van Vliet

© David Combaz

Sommaire

Éditorial	p. 4	QE2 Cohérence et articulation des interventions du groupe AFD et du FFEM	p. 25
Résumé	p. 6	QE3 Coordination et complémentarités avec d'autres initiatives	p. 28
1 Introduction	p. 9	QE4 Atteinte des résultats et contributions aux objectifs du groupe AFD et du FFEM	p. 30
2 Dynamiques environnementales et sociales en Amazonie	p. 12	QE5 Efficacité du suivi-évaluation (S&E)	p. 33
2.1 Transformations et dynamiques démographiques en Amazonie	p. 12	QE6 Impact et durabilité	p. 35
2.2 Coopération et géopolitique amazonienne	p. 13	5 Conclusions et recommandations	p.38
2.3 Des approches complémentaires de lutte contre la déforestation	p. 15	5.1 Renforcer l'articulation des opérations du groupe AFD et du FFEM en Amazonie	p. 39
3 Logique d'intervention du groupe AFD et du FFEM	p. 17	5.2 Faire de la cohérence territoriale un principe directeur des interventions	p.40
3.1 Instruments financiers et positionnement du groupe AFD et du FFEM	p. 17	5.3 Renforcer l'évaluabilité et le pilotage par les impacts à l'échelle des territoires	p. 41
3.2 Évolution des modalités d'intervention	p. 19	5.4 Faire de la capitalisation un levier de positionnement et de rayonnement	p. 42
3.3 Logiques d'intervention actuelles	p. 20	Liste des acronymes	p. 43
4 Résultats de l'évaluation	p. 22	Bibliographie	p. 44
QE1 Pertinence des interventions face aux enjeux du biome amazonien	p. 22		

Éditorial

Marie-Cécile Thirion, directrice adjointe de la division Agriculture, développement rural et biodiversité, AFD

L'Amazonie occupe une place singulière dans les équilibres planétaires. Plus vaste forêt tropicale du monde, elle joue un rôle essentiel dans la régulation du climat, la préservation de la biodiversité mondiale, le cycle de l'eau et le stockage du carbone. Elle constitue également un espace de vie, de culture et de subsistance pour des millions de personnes, dont de nombreuses communautés autochtones. Pourtant, cet espace stratégique est aujourd'hui confronté à des pressions croissantes : déforestation, expansion agricole non durable, exploitation illégale des ressources, fragmentation des écosystèmes, incendies, vulnérabilité climatique et tensions foncières fragilisent durablement le biome amazonien. Les travaux scientifiques soulignent le risque d'atteinte d'un point d'inflexion écologique (*tipping point*), au-delà duquel certaines dynamiques de dégradation pourraient devenir irréversibles, avec des conséquences majeures bien au-delà du continent sud-américain.

Dans ce contexte, le groupe Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) sont engagés en Amazonie depuis près de trente ans afin d'accompagner les trajectoires de développement durable dans cette région clé pour les biens publics mondiaux, à l'intersection des défis climatiques, environnementaux, sociaux et géopolitiques contemporains. Bien que l'Amazonie ne constitue pas un espace prioritaire de la politique de coopération française au regard des volumes d'intervention globaux, les financements mobilisés – plus de 327 millions d'euros (M€) « forêt » entre 1996 et 2024 – traduisent un investissement significatif et de long terme. Cet engagement s'est progressivement structuré autour des enjeux climat-forêt, de la bioéconomie, de la gouvernance territoriale et de la reconnaissance du rôle des peuples autochtones.

Le portefeuille analysé dans le cadre de cette évaluation illustre la diversité des modalités d'intervention mobilisées par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie. Les 37 projets étudiés couvrent un large spectre de thématiques : conservation et restauration forestière, gestion durable des territoires, bioéconomie, gouvernance environnementale, appui aux peuples autochtones, lutte contre l'orpaillage illégal, sylviculture durable, filières agricoles et forestières responsables ou encore défense des droits environnementaux. Ils mobilisent également une palette étendue d'instruments – prêts souverains, lignes de crédit, subventions, assistance technique, financements européens, soutien au secteur privé – et reposent sur des partenariats multiples associant institutions publiques, organisations de la société civile, centres de recherche, acteurs territoriaux et organisations communautaires. Les interventions analysées témoignent également de la volonté croissante d'articuler les dynamiques locales, les politiques publiques nationales et les coopérations régionales à l'échelle amazonienne.

L'évaluation met en évidence la pertinence globale du positionnement du groupe AFD et du FFEM en Amazonie et les résultats positifs obtenus dans plusieurs domaines. Les interventions ont contribué à renforcer la gouvernance territoriale, soutenir des transitions agroécologiques, structurer certaines filières durables et développer des approches innovantes autour de la bioéconomie et de la gestion des ressources naturelles. Elles ont également permis de consolider les capacités des acteurs locaux et de favoriser des espaces de dialogue multi-acteurs essentiels dans des contextes institutionnels souvent fragiles. Le FFEM a joué un rôle important d'innovation et d'expérimentation, tandis que l'AFD a progressivement renforcé des approches plus systémiques et territoriales, notamment en appui aux politiques

publiques, à la gouvernance forestière et aux trajectoires de développement bas carbone. Certaines initiatives, comme les programmes de bioéconomie en Équateur ou les projets multipays régionaux, montrent le potentiel d'effets d'entraînement plus larges lorsque les différents instruments et partenaires sont mobilisés de manière coordonnée.

Pour autant, l'évaluation met aussi en évidence les limites et les défis qui demeurent. Malgré des complémentarités réelles entre les entités du groupe AFD, les synergies demeurent encore largement construites au cas par cas et les dispositifs de capitalisation, de suivi-évaluation et de partage des apprentissages restent insuffisamment structurés. Cette expérience accumulée constitue également un capital de connaissances important, encore insuffisamment valorisé, mais essentiel pour renforcer l'apprentissage collectif, l'innovation et le dialogue entre acteurs publics, scientifiques et territoriaux. Dans un contexte amazonien caractérisé par la complexité des dynamiques territoriales et l'ampleur des enjeux ainsi qu'une forte concurrence entre coopérants et bailleurs de fonds, ces constats soulignent la nécessité de renforcer une véritable approche Groupe, capable d'articuler plus étroitement les interventions de l'AFD, du FFEM, d'Expertise France, de Proparco et des partenaires scientifiques.

Cette évaluation intervient ainsi à un moment charnière, alors que le groupe AFD révisé sa stratégie « forêts » et que le FFEM prépare sa programmation 2027-2030. Elle nous offre ainsi l'opportunité de tirer les enseignements de près de trois décennies d'engagement en Amazonie afin de renforcer la cohérence, l'impact et le rayonnement de l'action française dans une région devenue centrale pour les équilibres climatiques et environnementaux mondiaux.

Résumé

L'évaluation au champ large (ECL), conduite par l'AFD et le FFEM, accompagne la révision de la stratégie « forêts » de l'AFD et l'exercice de programmation stratégique 2027–2030 du FFEM. Cette capitalisation vise à analyser la pertinence et la cohérence du positionnement du Groupe AFD et du FFEM en Amazonie depuis 1996, les résultats et impacts économiques, sociaux et environnementaux des interventions, ainsi que la capacité d'apprentissage et de passage à l'échelle. Elle porte sur 37 projets mis en œuvre dans 8 pays/territoires amazoniens, mobilisant une grande diversité d'instruments (prêts, subventions, assistance technique, fonds européens, appuis au secteur privé) et couvrant des thématiques-clés : conservation et restauration forestière, bioéconomie, gouvernance, peuples autochtones, lutte contre l'orpaillage, exploitation forestière et sylviculture durable, droits environnementaux.

L'évaluation combine revue documentaire, analyses comparatives de portefeuille, entretiens semi directifs et cadre structuré autour des six questions évaluatives issues du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Sur 37 projets, 19 ont été analysés en profondeur, complétés par 2 évaluations simplifiées et 3 études de cas avec missions de terrain ; les livrables successifs (revue de portefeuille, analyse comparative, études de cas, rapport) ont alimenté la synthèse et les recommandations.

De 1996 à 2024, soit presque 30 ans, l'AFD et le FFEM ont mobilisé 327 M€ (1996–2024) sur la thématique forêt au sein de ces 37 projets : le portefeuille, dominé par les prêts AFD (71 % du budget), est hybride en soutenant à la fois réformes macroéconomiques et des projets à fort ancrage territorial. Il est complété par des subventions du FFEM et de l'AFD et des fonds européens. Une partie de ces fonds européens (19 M€) sont gérés par Expertise France qui intervient principalement *via* des programmes régionaux multipays.

Les modalités d'intervention ont progressivement glissé vers une approche plus systémique et territoriale, avec une montée en puissance des enjeux climat forêt, de la bioéconomie et des communautés autochtones, puis, après 2019, la structuration d'une stratégie Amazonie autour de quatre priorités (territoires, bioéconomie, forêts, droits autochtones). L'AFD se concentre sur cinq types d'interventions principalement *via* des appuis à des cadres de politiques publiques (institutionnel, conservation, exploitation forestière durable, sylviculture, agriculture « zéro déforestation ») et des subventions aux Organisations de la société civile françaises ; tandis que le FFEM joue un rôle de laboratoire (gestion territoriale, Produits forestiers non ligneux (PFNL), Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts/ Paiements pour services environnementaux (REDD+/PSE), pratiques extractives, connaissances). L'ensemble articule forêts, développement rural et gouvernance, même si la complémentarité entre entités reste surtout gérée au cas par cas, sans cadre stratégique de groupe pleinement défini.

Constats de l'évaluation :

QE1 : Pertinence des interventions face aux enjeux du biome amazonien. Le positionnement du groupe AFD et du FFEM en Amazonie est globalement pertinent et cohérent, avec une approche intégrée liant conservation, gouvernance territoriale, inclusion sociale, bioéconomie et reconnaissance du rôle des peuples autochtones. Les projets s'appuient sur des alliances multi acteurs et des instruments innovants, mais traitent encore inégalement les causes structurelles de la déforestation et impliquent peu les grands acteurs économiques. La participation locale débouche rarement sur une véritable co-gouvernance, la coordination avec les politiques nationales est variable, les enjeux de genre et de jeunesse restent peu intégrés et le rôle de Proparco dans la forêt durable demeure limité et flou.

QE2 : Cohérence et articulation des interventions du groupe AFD et du FFEM.

En l'absence de cadre commun dédié aux forêts amazoniennes, les interventions françaises reposent sur des priorités transversales (climat, biodiversité, bioéconomie) et des complémentarités, encore surtout opportunistes, entre AFD, FFEM, Expertise France et Proparco. Les subventions, prêts et appuis techniques sont bien mobilisés localement, mais la combinaison de ces instruments reste fragmentée et limitée au niveau de quelques projets (AMABIO, bioéconomie en Équateur, TerrIndigena, CONAFIPS). L'absence de coordination formelle, de capitalisation structurée et le peu d'évaluations freinent l'apprentissage collectif et la montée en puissance stratégique en Amazonie.

QE3 : Coordination et complémentarités avec d'autres initiatives.

Les interventions soutenues par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie s'insèrent dans un contexte multi-bailleurs où certaines coopérations (EUROCLIMA, PETRA Amazonie, TerrIndigena) sont réussies, mais restent globalement inégales et souvent informelles. Les cofinancements montrent une bonne complémentarité d'instruments et d'expertise, alors que d'autres projets demeurent isolés, révélant une cohérence externe partielle. L'expertise française est reconnue surtout sur les volets techniques, avec un FFEM innovant et une AFD méthodiquement solide mais peu visible. Faute de cadre structuré de dialogue et de communication commune, cette valeur ajoutée reste insuffisamment reconnue à l'échelle régionale.

QE4 : Atteinte des résultats et contributions aux objectifs du groupe AFD et du FFEM.

Les projets présentent une mise en œuvre contrastée selon les contextes et stades d'avancement : plusieurs projets achevés ont atteint voire dépassé leurs objectifs, mais d'autres ont subi des retards liés à des facteurs externes (pandémie, instabilité politique) ou à des contraintes de gouvernance. La démonstration d'un impact mesurable sur la déforestation reste limitée, faute d'indicateurs spatialisés systématiques, malgré des avancées récentes (TerrAmaz,

Sustainable Forest Livelihoods/SFL). Le portefeuille s'oriente vers la bioéconomie et les filières à faible impact, avec une diversification économique et, dans certains cas, une meilleure inclusion des femmes et des communautés autochtones. Les interventions ont contribué à la reconnaissance des droits des peuples autochtones et à la gouvernance locale dans certains contextes, mais ces progrès restent inégaux et rarement articulés explicitement avec les dynamiques de lutte contre la déforestation.

QE5 : Efficacité du suivi-évaluation.

Les projets financés par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie disposent de dispositifs de suivi-évaluation, mais leur qualité et leur mise en œuvre sont inégales : les indicateurs sont souvent centrés sur les activités plutôt que sur les impacts, et l'absence de référentiel commun « forêts » limite la mesure agrégée. L'appropriation par les maîtres d'ouvrage est variable et beaucoup d'outils disparaissent en fin de projet, sauf lorsqu'ils sont coconstruits avec les acteurs locaux. La capitalisation des connaissances reste fragmentée, limitant la mutualisation des apprentissages à l'échelle du portefeuille.

QE6 : Impact et durabilité.

Les interventions du groupe AFD et du FFEM ont encouragé des pratiques durables, la transition agroécologique et la gouvernance territoriale en s'appuyant sur des filières structurées et des espaces de concertation multi-acteurs, avec des effets d'entraînement parfois diffus au-delà des zones ciblées. La pérennité dépend du contexte institutionnel et des capacités locales. Les interventions ont parfois mobilisé des cofinancements et coopérations public-privé-communautaire, mais restent souvent opportunistes ; quelques initiatives, comme le programme bioéconomie en Équateur, ont, en revanche, généré un effet d'entraînement plus systémique en combinant prêts, subventions et assistance technique. Globalement, les actions ont renforcé la gouvernance locale et les capacités des acteurs en Amazonie, mais leur influence sur les politiques nationales reste limitée et peu documentée, malgré quelques dynamiques prometteuses sur la bioéconomie au Brésil et en Équateur.

Recommandations clés :

- 1. Renforcer l'articulation des opérations du groupe AFD et du FFEM en Amazonie,** notamment avec les partenaires français (recherche), pour offrir, autour de chaque intervention, une réponse intégrée aux transitions territoriales en Amazonie. Mobiliser de façon cohérente prêts publics, subventions, assistance technique et financements privés, avec les prêts d'investissements et de politique publique comme points d'ancrage, pour fédérer Expertise France, Proparco, le FFEM et les institutions scientifiques.
- 2. Faire de la cohérence territoriale un principe central des opérations AFD-FFEM en Amazonie,** en définissant des espaces cohérents dans une définition flexible, et en systématisant l'articulation avec différents partenaires et instruments pour créer des synergies, combler les lacunes (foncier, judiciarisation des crimes environnementaux, structuration des marchés aval) et mobiliser des investissements.
- 3. Renforcer l'évaluabilité des opérations du groupe AFD et du FFEM pour un pilotage mieux ciblé.** Documenter les effets territoriaux (plutôt que les seuls résultats d'activités) en améliorant progressivement l'évaluabilité : prioriser les projets structurants dès l'instruction (théorie du changement), définir quelques indicateurs réalistes combinant données spatiales et socio-économiques, et s'appuyer sur les systèmes existants des partenaires (MRV, instituts statistiques) plutôt que d'internaliser la collecte.
- 4. Faire de la capitalisation un levier de positionnement et de rayonnement.** Le portefeuille, riche et innovant, produit pourtant peu de connaissances mutualisées (données dispersées, réinvestissement limité, complémentarités non documentées), réduisant la visibilité de l'action française. Un dispositif renforcé doit documenter les pratiques effectives (instruments financiers, assistance, expertise, approches territoriales, gouvernance) pour améliorer la qualité des interventions et la cohérence du portefeuille.

1. INTRODUCTION

Ce rapport est une synthèse globale de l'ECL des interventions « forêts » du groupe AFD^[1] et du FFEM dans le biome amazonien. Cet exercice vise à capitaliser sur près de **trente ans d'expériences** pour orienter l'avenir de la coopération française dans un domaine aux enjeux mondiaux majeurs. Il poursuit trois objectifs principaux :

- Tirer les **enseignements opérationnels** des interventions de l'AFD et du FFEM depuis les années 1990 (déforestation, bioéconomie, agriculture durable, gestion forestière, biodiversité, droits autochtones) ;
- Nourrir les **orientations stratégiques** et les leviers d'actions prioritaires : diversification des instruments financiers, passage à l'échelle, influence sur les politiques publiques et meilleure articulation avec les autres bailleurs de la région.
- Contribuer aux **débats internationaux** en clarifiant la valeur ajoutée et le positionnement stratégique du groupe AFD et du FFEM sur les forêts.

L'ECL a été commanditée par le département Amérique latine et la division Agriculture, développement rural et biodiversité de l'AFD, en partenariat avec le FFEM. Elle intervient à un moment-clé : la révision de la stratégie « forêts » du Groupe AFD et la préparation de la programmation stratégique 2027–2030 du FFEM.

[1] Le Groupe AFD regroupe trois entités complémentaires : (i) l'Agence française de développement (AFD), banque publique de développement, finance et accompagne acteurs publics et société civile pour un développement juste et durable et met en œuvre la politique française de développement et de solidarité internationale ; (ii) Proparco, dédiée au secteur privé, soutient entreprises et institutions financières pour favoriser l'investissement responsable dans les pays du Sud et émergents ; (iii) Expertise France, agence de coopération technique du groupe, conçoit et met en œuvre des projets de renforcement des politiques publiques et des capacités institutionnelles, notamment dans les domaines du climat, de la biodiversité et de la gouvernance

L'étude répond à trois axes d'analyse :

- 1. Pertinence et cohérence du positionnement** du Groupe AFD et du FFEM au regard des enjeux du biome amazonien, des cadres internationaux et des mécanismes émergents de financement ou de gouvernance.
- 2. Résultats et efficacité des interventions**, en termes de durabilité environnementale, de retombées économiques et sociales, et de reconnaissance des droits des populations locales, tout en mettant en perspective la valeur ajoutée spécifique de la coopération française.
- 3. Recherche, apprentissage et passage à l'échelle**, c'est-à-dire la capacité à produire et diffuser des connaissances, à renforcer les acteurs et à influencer les politiques publiques, afin de favoriser la réplique et la durabilité des actions.

L'évaluation portait sur **un portefeuille de 37 projets**^[2] de l'AFD, Proparco, le FFEM et Expertise France, mobilisant une diversité d'instruments financiers, incluant subventions, prêts, lignes de crédit et délégations de fonds européens, et mis en œuvre dans **huit pays ou territoires amazoniens** (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyane française, Guyana, Pérou, Suriname). Ces projets présentent des niveaux d'avancements variés, certains d'entre eux étant clôturés depuis plus de dix ans, et d'autres ayant démarré récemment.

Les projets couvrent ainsi une large palette de modalités et logiques d'interventions, et abordent toute la **diversité des problématiques** amazoniennes : conservation et restauration forestière, bioéconomie, gouvernance forestière, droits des peuples autochtones, lutte contre l'orpaillage et la pollution au mercure, pratiques sylvicoles durables et défense des droits environnementaux, etc.

[2] L'équipe d'évaluation définit un « projet » comme une initiative de développement ciblée, potentiellement en plusieurs phases, pouvant mobiliser plusieurs instruments financiers et bailleurs du groupe AFD ou du FFEM, d'où la possibilité de regrouper plusieurs interventions ou « codes concours » pour un même projet. EUROCLIMA est analysé phase par phase tout en conservant sa cohérence globale.

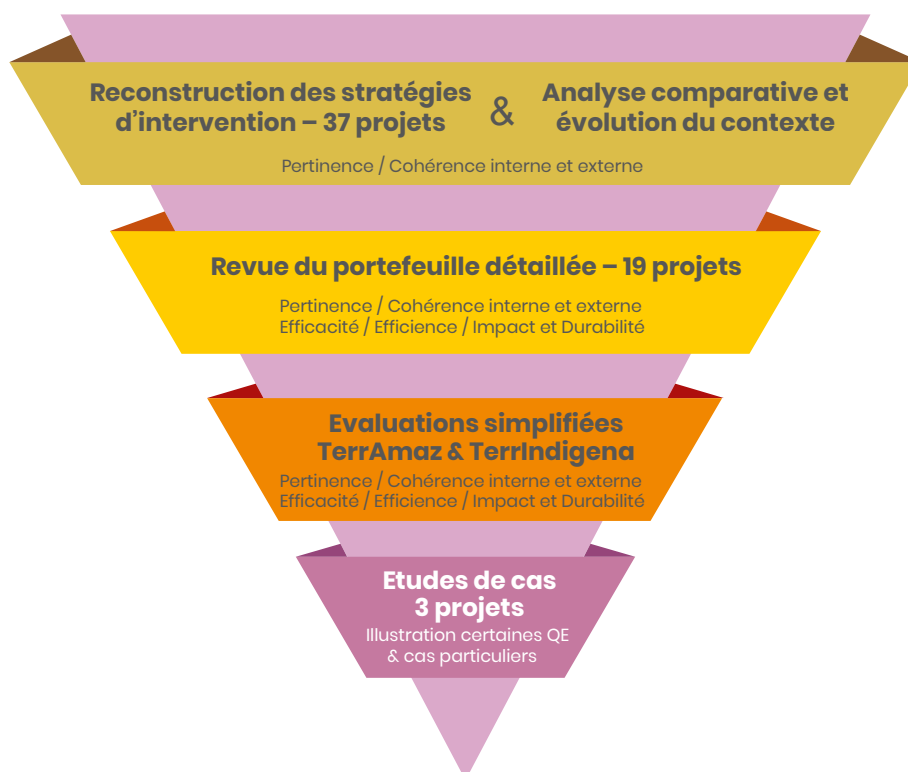
Plusieurs de ces problématiques sont souvent abordées de manière conjointes au sein d'un même projet. Cette **diversité d'approches** reflète la complexité des dynamiques territoriales et constitue une base riche pour analyser l'évolution des interventions du groupe AFD et du FFEM dans la région.

Plusieurs niveaux d'analyse ont été mobilisés dans le cadre de cette ECL (Schéma 1). **Une première étape**, strictement réalisée sur base documentaire et portant sur les 37 projets, a permis de reconstruire ex-post la **logique d'intervention** des différentes entités du groupe AFD et du FFEM au cours des deux dernières décennies dans le biome. Parallèlement une **analyse comparative** a permis de situer les interventions AFD-FFEM par rapport aux autres bailleurs en Amazonie, à partir de revues bibliographiques, bases de données et entretiens.

La **deuxième étape** de l'ECL consistait en un **premier travail évaluatif** combinant analyse documentaire et entretiens semi-directifs avec les parties prenantes, principalement au sein du Groupe AFD et du FFEM. Compte tenu de l'évaluabilité limitée de certains projets (trop anciens ou au contraire trop récents), un sous-groupe de 19 projets a été défini pour lesquels la disponibilité des données et le statut d'exécution permettait d'approfondir l'analyse évaluative.

L'évaluation en elle-même s'est appuyée sur une matrice comportant 6 questions d'évaluation (QE) (Tableau 1) et 23 sous questions, reprenant les questionnements prioritaires identifiés par l'AFD et le FFEM, et recouvrant globalement les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (2020).

Schéma 1 – Méthodologie proposée pour l'évaluation champ large



Source : auteurs (2025)

Tableau 1 – Questions évaluatives retenues pour l'ECL et lien avec les critères CAD

Question d'évaluation (QE)	Critère CAD
QE1 : Le positionnement des interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie est-il pertinent au regard des enjeux spécifiques du biome amazonien et de leur évolution ?	Pertinence
QE2 : La diversité des approches et instruments financiers du groupe AFD et du FFEM contribue-t-elle à la réalisation d'objectifs communs de conservation et de développement local en Amazonie ?	Cohérence (interne)
QE3 : Les interventions du groupe AFD et du FFEM sont-elles coordonnées et complémentaires avec celles des autres bailleurs ?	Cohérence (externe)
QE4 : Les interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie ont-elles atteint les résultats et impacts escomptés en matière de gestion durable des ressources naturelles, lutte contre la déforestation et développement économique local ?	Efficacité Impact
QE5 : Le groupe AFD et le FFEM, en collaboration avec les Maîtrises d'ouvrage associées (MOA), ont-ils contribué à l'instauration de systèmes efficaces de suivi et d'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques des projets de gestion et de préservation des écosystèmes forestiers ?	Efficiences
QE6 : Les interventions du groupe AFD et du FFEM ont-elles généré un impact transformationnel et durable, en facilitant l'appropriation des stratégies et pratiques de gestion durable des écosystèmes forestiers par les bénéficiaires et les décideurs, tout en favorisant le passage à l'échelle et l'influence sur les politiques publiques ?	Impact Durabilité

Source : auteurs (2025)

Les troisième et quatrième étapes correspondaient à des analyses approfondies d'un sous ensemble de projets, incluant **deux évaluations simplifiées** (projets TerrIndigena et TerrAmaz) et **trois études de cas**^[3] illustrant les résultats, les dynamiques institutionnelles et les conditions de mise

en œuvre. Ces analyses approfondies ont combiné revue documentaire, entretiens semi directifs et visites de terrain (équipes, partenaires nationaux, représentants locaux) selon un protocole allégé mais ciblé sur les six questions évaluatives.

[3] **SFL Guianas**, projet régional en Guyane française, au Guyana et Suriname visant à promouvoir des systèmes forestiers durables. L'étude de cas a principalement évalué la pertinence (QE1), la cohérence interne et externe (QE2, QE3) et l'efficacité de la mise en œuvre (QE4).

Réserves vitales, conduit par Conservation International (CI), soutenant la création et la gestion de réserves stratégiques pour la biodiversité amazonienne. L'analyse a porté sur la cohérence interne et externe (QE2, QE3), tout en intégrant des éléments sur la pertinence (QE1), les résultats (QE4) et la durabilité (QE6).

Développement de la bioéconomie en Équateur regroupant plusieurs interventions complémentaires (Chakra Ecuador, PrPP Bioéconomie, lignes de crédit CONAFIPS et Projet Biocommerce LACIF CONAFIPS). L'analyse a porté sur la cohérence interne et externe des instruments (QE2, QE3), l'atteinte des résultats (QE4) et leurs effets sur la structuration des chaînes de valeur et transition vers des pratiques productives durables (QE6).

2. Dynamiques environnementales et sociales en Amazonie

Cette section analyse les principales dynamiques qui transforment l'Amazonie : évolutions démographiques, pressions sur les territoires, gouvernance régionale et réponses face à la déforestation. Elle met en lumière l'articulation entre enjeux sociaux, politiques et environnementaux dans un espace stratégique à l'échelle régionale et mondiale.

2.1 Transformations et dynamiques démographiques en Amazonie

L'Amazonie joue un rôle-clé dans la séquestration du carbone et la régulation du climat régional. Sa biodiversité exceptionnelle a façonné les savoirs autochtones et reste largement méconnue. Les peuples autochtones, très divers et parfois afro-descendants, représentent environ 9 % des 33 millions d'habitants de la région amazonienne (RAISG 2024). La majorité de la population actuelle est issue de mouvements migratoires, et 62,8 % du total vit dans des conditions de précarité (PNUMA, OTCA et CIUP 2009).

La conquête extractiviste (mines, élevage, soja, orpaillage, infrastructures), conjuguée à une gouvernance insuffisante, dégrade les écosystèmes, alimente la spéculation foncière et accentue les violences contre les populations autochtones et locales.

L'Amazonie couvre environ **847 millions d'hectares sur 9 pays, soit environ 48 % de l'Amérique du Sud. Elle abrite environ 33 millions d'habitants, 210 millions d'hectares d'aires protégées, et plus de 200 millions d'hectares de territoires indigènes** (RAISG 2024).

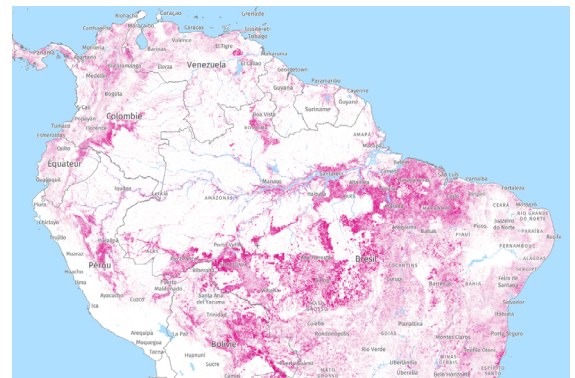
Écosystème très hétérogène, elle concentre ~10 % des espèces connues (dont 16 000 d'arbres) et fournit des services vitaux : séquestration de 10 % du carbone terrestre, contribution à 15-20 % des apports fluviaux d'eau douce aux océans, régulation climatique *via* l'évapotranspiration.

La **déforestation**, souvent illégale et aggravée par les incendies, menace ces fonctions. Par exemple, l'Amazonie a ainsi probablement été région émettrice nette de carbone entre 2010 et 2018. Entre 1985 et 2023, plus de 88 millions d'hectares ont été déboisées en Amazonie (16 % de son étendue historique). Longtemps concentrée au Brésil, ces pertes de couvert forestier augmentent depuis 2010 dans plusieurs pays (cartes 1 et 2).

Cartes 1 et 2. Évolution de la perte de couverture forestière dans l'Amazonie – densité de couvert supérieure à 30 %



2001



2024

Source : Global Forest Watch (2024)

Un **point de bascule** pourrait être atteint si cette déforestation se poursuit, ce qui se traduirait par un **assèchement régional** avec des conséquences majeures sur la disponibilité en eau et les économies régionales (Lovejoy & Nobre 2019).

L'imagerie LIDAR (*Light Detection and Ranging*) montre que l'Amazonie abritait jadis des cités densément peuplées, décimées par les maladies coloniales. La région compte aujourd'hui 410 peuples autochtones (≈300 langues, 82 en isolement volontaire) et des populations traditionnelles vulnérables (afro-descendantes, Ribeirinhos/Caboclos, Bushinengés en Guyane)^{[4][5]}.

La **colonisation amazonienne, initialement fluviale**, a été accélérée depuis les années 1970 par des politiques de peuplement et de réforme agraire. Aujourd'hui, les usages traditionnels de la forêt, diffus, coexistent avec des pressions industrielles. L'exploitation du bois, l'orpaillage (souvent illégal) et surtout l'expansion de la frontière agricole (élevage bovin, soja, huile de palme, café, cacao) sont les principaux moteurs de la déforestation.

Cette dynamique de fronts pionniers s'organise autour des routes ouvertes par l'exploitation forestière ou pétrolière : installation de petits paysans, revente à de grands propriétaires, spéculation et concentration foncière (Beuchle *et al.* 2023). L'affaiblissement des contrôles institutionnels nourrit violences et violations des droits autochtones (IACHR 2019 ; HRW 2019 ; UNODC 2023).

Ces mécanismes évoluent dans un **contexte institutionnel ambigu** : les engagements internationaux de protection de l'Amazonie coexistent avec des politiques nationales tolérantes, voire encourageant la déforestation comme mode d'accès et l'exploitation des terres (Pendril *et al.* 2022 ; Le Tourneau 2023 ; Hänggli *et al.* 2023).

[4] Quilombolos au Brésil, bushinengués en Guyane Française et au Surinam, et palenques en Colombie.

[5] Colons établis le long des fleuves depuis plusieurs générations et fruit de métissages avec les populations locales.

Les **intérêts politiques et économiques locaux** poussent souvent à assouplir les protections environnementales, alimentant davantage la dynamique de déboisement, incluant l'action de groupes agricoles comme certaines communautés mennonites (Mongabay Latam 2025). La faiblesse des mécanismes de consultation préalables à l'établissement de concessions minières ou pétrolières, et la présence limitée de l'État dans des territoires reculés ont aggravé les conflits locaux (EU-DGEP 2020 ; IACHR 2019).

2.2 Coopération et géopolitique amazonienne

Les peuples autochtones renforcent leurs propres structures pour défendre leurs droits face à l'absence de l'État, tandis que la coopération régionale (Organisation du traité de coopération amazonien/OTCA) reste limitée dans un contexte de tensions inter-Etats et de sous financement. La société civile, via des réseaux comme le Red Amazónica de Información Socioambiental Georreferenciada/Réseau amazonien d'informations socio-environnementales géoréférencées (RAISG), joue un rôle central dans la collecte de données et la défense des droits. Les Organisations non gouvernementales (ONG) internationales évoluent vers des approches plus participatives mais demeurent dépendantes de financements externes. Le suivi satellitaire progresse, mais les organisations autochtones disposent encore de moyens limités pour produire leurs propres données.

Depuis environ quarante ans, **les peuples autochtones se sont organisés localement, nationalement et régionalement** (Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica/Coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone, fondée en 1984). Les Afrodescendants et autres populations traditionnelles suivent des dynamiques similaires. Ces organisations défendent la sécurisation foncière, l'accès aux infrastructures et le renforcement de la gouvernance territoriale, incluant la gestion forestière.

La structuration multi-niveau de ces organisations renforce leur résilience et inclut des organisations féminines œuvrant à pallier la sous-représentation des femmes, mais leurs ressources techniques et financières restent limitées. Dépendantes de financements internationaux ciblés sur des projets, ces organisations font face à des difficultés de coordination et de gouvernance interne. Le manque de données fiables entrave l'évaluation de leur impact, même si des initiatives comme l'*Observatorio de Derechos Territoriales* sont prometteuses.

Le Traité de coopération amazonien (1978), formalisé par l'OTCA en 1998, fédère les États amazoniens mais exclut la Guyane française (signe d'une certaine méfiance envers la France). L'OTCA présente des réalisations utiles (surveillance des incendies et de la déforestation, « salles d'urgence ») mais reste limitée par la faiblesse de ses financements, sa dépendance aux bailleurs et la règle d'unanimité. La Déclaration de Belém (2023) cherche à relancer la dynamique régionale.

D'autres **organisations régionales non étatiques** portent des initiatives importantes. Le RAISG, créé en 2007, coordonne la standardisation et la diffusion de données géoréférencées sur l'Amazonie et publie des rapports techniques et politiques. Des réseaux issus de la société civile (Alliance Nord-amazonienne/ANA, Réseau ecclésial panamazonien/REPAM, Forum social panamazonien/FOSPA) défendent les droits humains et se mobilisent localement. Le Panel scientifique pour l'Amazonie (PSA) créé en 2020 regroupe plus de 200 chercheurs pour articuler science et savoirs autochtones. Ensemble, ces plateformes renforcent la **production de connaissances**, la **visibilité politique** et la **coordination régionale** pour la conservation de l'Amazonie.

Depuis les années 1980, les **ONG de conservation** présentes en Amazonie sont passées d'une approche dans lesquelles les populations rurales et autochtones étaient considérées comme un obstacle à la conservation à des **stratégies plus inclusives** impliquant les communautés locales. Depuis les années 2000, les ONG de développement y sont davantage actives et ont intégré des principes comme le Consentement libre, préalable et informé, malgré des tensions sur la représentation communautaire.

Les grandes **ONG internationales et fondations philanthropiques** concentrent une part importante des financements, renforçant leur influence. La **réduction de l'Aide publique au développement (APD)** réduit les ressources disponibles, ce qui impacte en premier lieu la surveillance de la déforestation, la gouvernance locale, les programmes de soutien socio-économique et la résilience des communautés (Sanabria 2025). Ces réductions risquent également **d'affaiblir la participation de la société civile** aux mécanismes de gouvernance régionaux (OCDE 2025).

2.3 Des approches complémentaires de lutte contre la déforestation

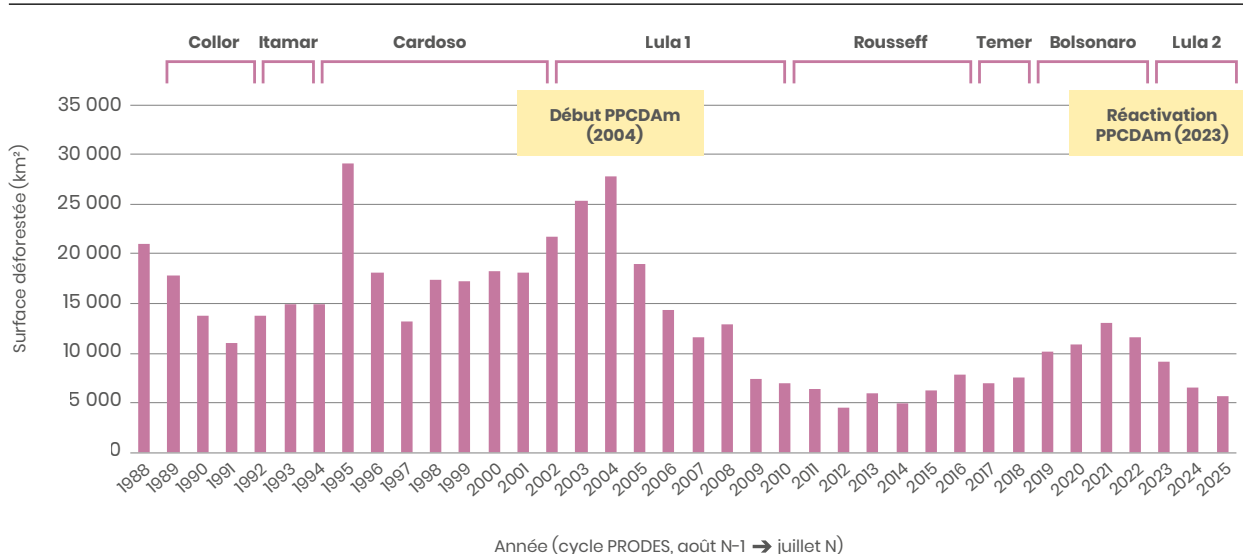
La réduction de la déforestation en Amazonie repose sur quatre approches complémentaires : renforcement du contrôle et de la régulation, transformation des systèmes productifs et structuration de filières durables, valorisation économique des forêts et services écosystémiques (bioéconomie), et conservation formelle avec reconnaissance des droits des populations. Leur efficacité dépend de conditions transversales : sécurisation foncière, capacités institutionnelles, financements durables, suivi robuste et inclusion des acteurs locaux.

Renforcement du contrôle et de la régulation (*command and control*) : le cas brésilien illustre que la **volonté politique** et le **contrôle institutionnel** déterminent la trajectoire de la déforestation. Le Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie légale (PPCDAm) lancé en 2004 reposait sur la mise en place de mécanismes de surveillance satellitaire et de mesures de contrôle, sous un pilotage interministériel.

Comme illustré par le Schéma 2, il a permis de fortement réduire la déforestation, de 27 772 km² en 2004 à 4 571 km² en 2012. Son abandon sous la présidence de Jair Bolsonaro (2019–2022) a entraîné une reprise de la déforestation, avant que sa réactivation ne permette à nouveau de ramener la déforestation à la baisse. Son caractère interinstitutionnel, aujourd'hui restauré, permet la coordination de dix-neuf ministères pour viser la déforestation zéro d'ici 2030 via la répression des crimes environnementaux, le suivi satellitaire, le renforcement du cadastre rural, la protection des terres publiques, la traçabilité agricole et le soutien à la bioéconomie.

Au delà du Brésil, des outils juridiques (zonages écologiques, Plan de gestion territoriale et environnementale/PGTA) et des mesures ciblées (surveillance de communes à risque, restriction d'accès au crédit à la production agricole non durable et aux activités extractives) se sont montrés efficaces, tandis que l'appui externe (cartographie participative, planification accompagnée) renforce la gouvernance locale là où les institutions sont faibles (Garcia *et al.* 2020).

Schéma 2 – Évolution des surfaces déforestées au Brésil entre 1988 et 2024



Source : auteurs (2025) d'après INPE-PRDES

L'intensification agricole et les modèles alternatifs (sylvopastoralisme, agroforesterie) peuvent alléger la pression sur les forêts, mais risquent un **effet rebond**, s'ils ne sont pas encadrés par une gouvernance solide. Les filières adaptées (noix, cacao, miel), circuits courts et achats publics valorisent les productions locales et soutiennent revenus et sécurité alimentaire. Leur succès dépend de droits fonciers reconnus, d'une gouvernance territoriale légitime, d'un appui technique, de marchés stables et de financements adaptés.^[6]

La « **bioéconomie amazonienne** » valorise la forêt sur pied et les services écosystémiques pour générer des revenus durables (fruits, plantes médicinales, écotourisme), fondés sur les ressources renouvelables, les savoirs traditionnels et la justice sociale. Les paiements pour services environnementaux (Socio Bosque, Bolsa Floresta, Conservar Paga) sont efficaces sous conditions : foncier sécurisé, implication communautaire, financements stables (Meir *et al.* 2011). Des instruments comme la *Tropical Forest Forever Facility* sont à l'étude pour pérenniser leur passage à l'échelle.

La **conservation** *via* les **aires protégées** et les **terres autochtones** reste centrale, mais dans les zones de déforestation, d'insécurité foncière et de faible présence de l'État, la fragilisation socio-économique des petits producteurs peut les conduire à défricher. Garantir droits, ressources et information est à la fois une exigence de justice et une condition d'efficacité. Les approches participatives et le renforcement des capacités communautaires produisent des règles mieux adaptées. L'accès aux outils techniques, institutionnels et financiers, *via* un appui ciblé et des organisations collectives, conditionne la durabilité de la conservation.

[6] Au Brésil, la coordination entre la CATRAPOA (Commission des Aliments Traditionnels des Peuples de l'Amazonie), le PNAE (Programme National d'Alimentation Scolaire) et la Stratégie de réduction des pressions sur la forêt amazonienne permet de structurer des filières durables reliant sécurité alimentaire, pertinence identitaire et conservation du biome.

3. Logique d'intervention du groupe AFD et du FFEM

Le groupe AFD et le FFEM ont mobilisé plus de **327 M€ entre 1996 et 2024 sur la thématique forêt en Amazonie**, via un portefeuille de plus en plus structuré (projets bilatéraux, programmes régionaux, coopération technique, partenariats multi-acteurs) et une diversité d'instruments financiers liés aux différentes entités du groupe.

Cette action s'inscrit dans la politique française de développement solidaire définie par la loi du 4 août 2021, qui fixe des objectifs généraux (biens publics mondiaux, alignement sur les stratégies des pays partenaires, redevabilité) et confie au groupe AFD, sous la tutelle de l'État et en lien avec les ministères concernés, la mise en œuvre opérationnelle de la politique française de développement et de solidarité internationale.

3.1 Instruments financiers et positionnement du groupe AFD et du FFEM

Les 37 projets inclus dans le portefeuille étudié représentent un montant d'engagements cumulés de 2,2 milliards d'euros. Avec 21 projets (contre 12 pour le FFEM, 3 pour Expertise France et 2 pour Proparco), l'AFD représente 98,2 % de cette somme, octroyée à 95 % sous forme de prêts (principalement des lignes de crédits et Prêts souverains à condition de marché – PSCM).

Certains de ces projets sont multithématiques et ne visent pas seulement des objectifs en lien avec la forêt. D'autres correspondent à des engagements régionaux ou internationaux et ne concernent pas seulement l'Amazonie. Après ajustement, pour ne retenir que la part réellement dédiée aux objectifs « forêt » dans le biome amazonien, **les engagements s'élèvent à 327 M€ sur la période 1996-2024.**

Les prêts AFD représentent 71 % de ces 327 M€, finançant des politiques de développement rural durable, de bioéconomie ou de transition écologique.

La contribution de Proparco reste limitée et surtout orientée vers la gestion du risque, dans le but d'éviter des impacts négatifs sur les forêts qui pourraient survenir dans le cadre de financements liés au monde agricole.

Les subventions représentent 29 % de ces engagements et sont portées par plusieurs entités :

- **Le FFEM** a octroyé 18,6 M€ en subventions, centré sur les biens publics globaux (climat, biodiversité, droits autochtones). Il finance des projets pilotes à risque ou innovants, jouant un rôle de laboratoire et de catalyseur.
- **L'AFD** a octroyé 40,2 M€ de subventions sur budget de l'État pour tester ou amorcer de nouveaux dispositifs (TerrAmaz, observatoires REDD+), parfois en amont de projets plus lourds, et 16,8 M€ de fonds délégués de l'Union européenne (UE) pour l'assistance technique (facilité LACIF). **Expertise France** a exécuté 19 M€ de fonds délégués de l'UE en tant que maîtrise d'ouvrage des projets EUROCLIMA et Amazonia+, jouant un rôle d'intermédiaire clé entre bailleurs, États et acteurs locaux.

L'ensemble forme un portefeuille hybride, avec des instruments remboursables permettant de financer des **politiques publiques avec une visée macroéconomique, et des subventions appuyant des initiatives pilotes, ou plus ancrées territorialement**. Depuis 2019, cette logique est renforcée par des montages plus complexes, cherchant à combiner de manière stratégique prêts, subventions et assistance technique en agissant à plusieurs échelles.

L'AFD distingue cinq types d'intervention « forêt » :

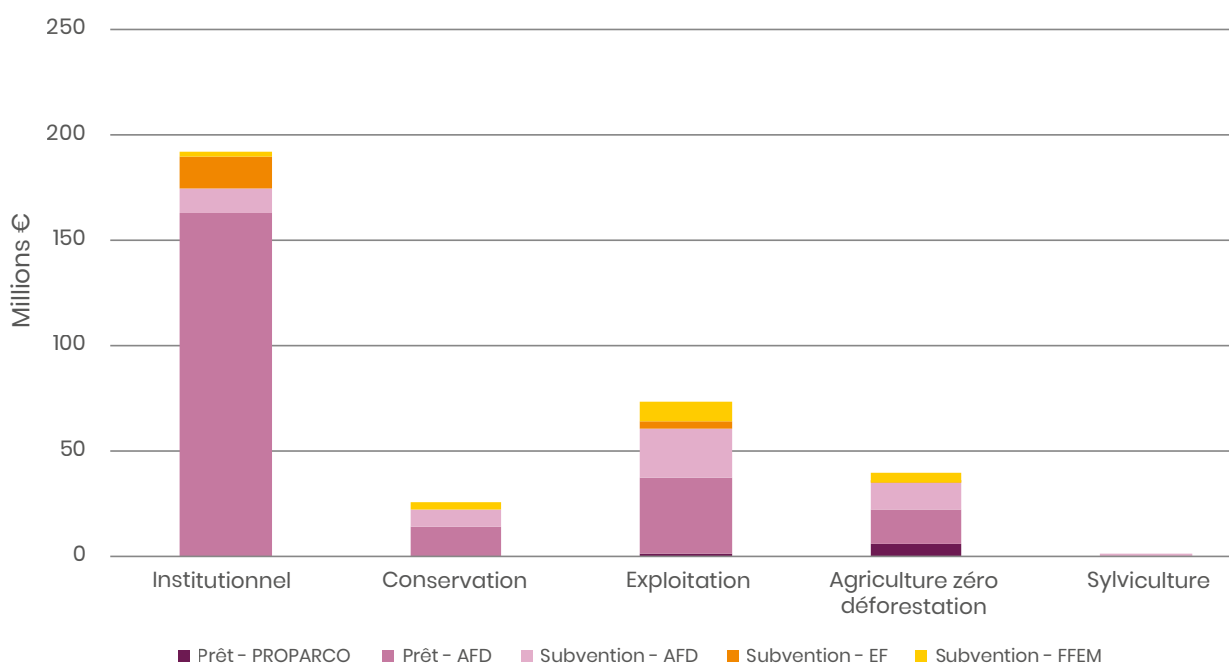
1. Le soutien aux réformes institutionnelles et aux politiques publiques ;
2. La conservation des écosystèmes ;
3. L'exploitation durable des forêts naturelles ;
4. Les projets de sylviculture (plantations, reforestation) ;
5. Le soutien à l'agriculture et territoires « zéro déforestation ».

L'analyse du portefeuille mesure le poids relatif de chacun de ces types d'interventions dans les financements du groupe AFD et du FFEM en Amazonie (Graphique 1).

La coopération française en Amazonie est ainsi principalement orientée vers le **soutien aux réformes institutionnelles via des prêts AFD**, avec une forte logique d'influence sur les politiques publiques, mais une traçabilité sectorielle limitée.

Les **projets d'exploitation durable** (PFNL, écotourisme, concessions participatives) sont souvent intégrés à des interventions transversales, tandis que la **conservation** stricte est marginale. La **sylviculture** reste une niche expérimentale, freinée par des contraintes réglementaires, une mauvaise image de l'exploitation industrielle et le manque d'investisseurs privés de long terme.

Graphique 1 – Répartition des montants de projets « forêts » du groupe AFD et du FFEM entre 1996 et 2024 en Amazonie selon les types d'interventions proposés dans la typologie AFD



Source : auteurs 2025

3.2 Évolution des modalités d'intervention

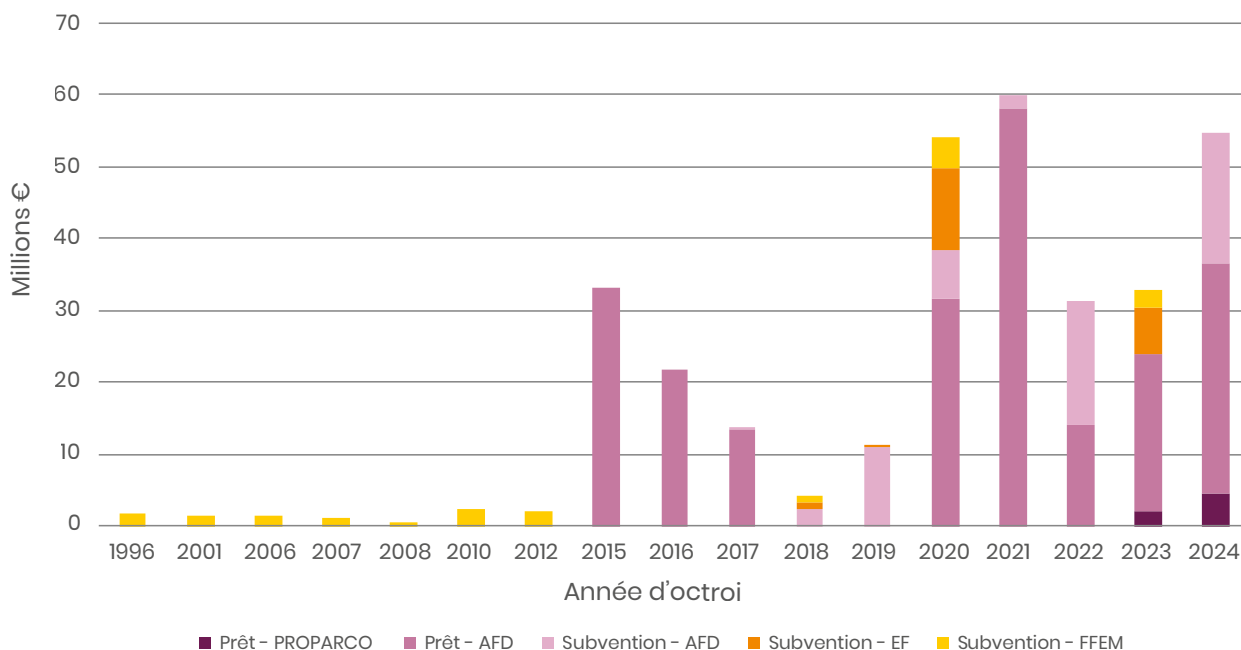
L'historique des engagements du groupe AFD et du FFEM sur les forêts amazoniennes permet d'identifier plusieurs grandes phases, qui traduisent un glissement progressif vers une logique systémique et territoriale (Graphique 2).

Avant 2010, les interventions du groupe AFD dans le biome amazonien restent limitées, et peu sectorialisées. L'AFD n'est présente dans cette région qu'à partir de 2007 au Brésil et 2009 en Colombie, et mobilise essentiellement des prêts souverains généralistes, souvent intégrés à des programmes d'infrastructures ou de développement rural, sans ciblage forêt explicite. **Le FFEM, fait figure de pionnier**, en finançant des projets expérimentaux sur la gestion forestière durable, la certification

forestière ou la gouvernance communautaire, notamment au Brésil et dans les Guyanes. Expertise France et Proparco n'ont alors pas d'activités identifiées dans la région.

À partir de 2010, le FFEM renforce son action dans le domaine de la REDD+, en particulier sur le Plateau des Guyanes, et développe les premiers PSE. L'AFD commence à intégrer les enjeux environnementaux dans ses projets de développement rural, en réponse à l'agenda international sur le climat, mais cela ne se traduit pas encore en termes d'engagements concrets pour la forêt amazonienne. Proparco reste absente, tandis qu'Expertise France mène quelques missions ponctuelles en Amérique latine, sans structuration régionale sur le secteur forêt.

Graphique 2 – Historique des engagements en prêts et subventions du groupe AFD et du FFEM sur la forêt amazonienne (montants ajustés par date d'octroi)



Source : auteurs 2025

Dans le sillage de l'Accord de Paris, les interventions se renforcent autour de la double entrée climat-forêt entre 2015 et 2019. L'AFD commence à financer des projets à co-bénéfices climat/biodiversité, avec des subventions ciblées et l'intégration progressive de critères environnementaux. **Le FFEM élargit son portefeuille** à des filières de bioéconomie forestière, aux PFNL et à la valorisation des savoirs autochtones. Proparco participe à des espaces de réflexion sur la finance verte, sans concrétiser d'intervention. Expertise France devient plus visible *via* des projets bilatéraux de coopération technique dans le cadre des dialogues pays du programme EUROCLIMA, puis Amazonia+.

Entre 2019 et 2024, l'AFD structure la logique d'intervention Amazonie sous l'impulsion de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales promue par la France, en l'articulant autour de quatre priorités (territoires, bioéconomie, forêts, droits autochtones), développe des montages hybrides (prêt + subvention + assistance technique) et des projets multipays comme TerrAmaz, TerrIndigena ou SFL Guianas. Le FFEM adopte une stratégie axée sur la territorialisation, les mécanismes incitatifs (PSE, finance carbone) et l'innovation. **Expertise France prend en charge la mise en œuvre opérationnelle de projets européens**, affirmant son rôle dans la coopération régionale. Proparco manifeste un intérêt accru pour la bioéconomie, mais n'a pas encore transformé cette dynamique en pipeline opérationnel.

La stratégie FFEM 2023-2026 place les forêts au cœur de ses priorités, adoptant une approche transversale de la conservation intégrant la lutte contre les pollutions environnementales et les enjeux agricoles. Cette stratégie s'inscrit dans les engagements internationaux de la France, en cohérence avec les grandes conventions de Rio (Convention-cadre des Nations unies pour le changement climatique/CCNUCC, Convention sur la diversité biologique/CDB, Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification/CNULCD), et avec une attention particulière portée aux zones tropicales riches en biodiversité et aux droits des communautés locales. On observe une réduction du nombre de projets liés à la REDD+ depuis les années 2020.

3.3 Logiques d'intervention actuelles

En Amazonie, l'intervention française articule protection de l'environnement, développement rural, justice sociale et résilience climatique.

Depuis 2019, le groupe AFD a engagé une dynamique de structuration stratégique en Amazonie, défini selon quatre priorités décrites dans la Stratégie d'intervention territoriale en Amazonie (AFD 2023) :

- **L'aménagement durable des territoires ruraux et forestiers ;**
- **Le développement de filières agricoles durables et de la bioéconomie ;**
- **La gestion durable, restauration et conservation des écosystèmes forestiers ;**
- **La reconnaissance des droits des peuples autochtones et la gouvernance locale.**

Ces orientations s'inscrivent dans les engagements internationaux de la France (Objectifs de développement durable, Accord de Paris, Cadre mondial pour la biodiversité), tout en s'adaptant aux priorités politiques des pays (et entités) partenaires (des terrains d'interventions ou d'origine des co-financements). La présence croissante de projets relevant de l'agriculture « zéro-déforestation » par exemple, reflète une convergence avec les agendas européens (traçabilité, cacao/café, certifications).

À partir de 2022, l'AFD diversifie ses modalités d'action en faveur de la forêt amazonienne en octroyant des PSCM, sous la forme de Financement budgétaire de politique publique (FBPP), soit sous la forme de Lignes de crédit à des institutions financières nationales. Les engagements du Groupe AFD en Amazonie se traduisent actuellement sur le terrain par trois leviers opérationnels :

- **Un dialogue politique à plusieurs niveaux**, avec les gouvernements nationaux, mais aussi les États fédérés, les municipalités et les organisations représentatives locales.
- **Une responsabilisation des acteurs des territoires**, à travers une délégation croissante de la maîtrise d'ouvrage, la territorialisation des projets, et le renforcement de la redevabilité locale.

- **Une mobilisation de partenaires**, incluant les ONG, les centres de recherche, les organisations autochtones ou les banques locales, dans une logique de co-construction et de mobilisation de réseau.

Le FFEM vient renforcer cette logique d'intervention en y injectant une capacité d'innovation, de démonstration et de prise de risque. En tant qu'instrument de subvention publique spécialisé, le FFEM initie des projets pilotes sur des sujets émergents ou sensibles qui visent à tester des modèles reproductibles et à nourrir la programmation future du groupe. Son action repose sur cinq axes structurants :

- **La gestion territoriale durable** (gouvernance, aires protégées, dialogue multi-acteurs) ;
- **La valorisation économique des forêts** (PFNL, bioéconomie, certification) ;
- **La lutte contre la déforestation** (REDD+, paiements pour services écosystémiques) ;
- **L'amélioration des pratiques extractives** (ex. pollution liée à l'orpaillage) ;
- **La production de connaissances** (recherche-action, technologies, savoirs locaux).

L'action du groupe AFD et du FFEM en Amazonie relie donc les forêts au développement rural et à la gouvernance. Cette logique, combinée avec la diversité d'instruments financiers proposé par les entités françaises en Amazonie permet de placer les enjeux de forêt au cœur des trajectoires de développement, tout en tenant compte des différentes échelles d'intervention, des inégalités socio-économiques, et des aspirations locales.

4. Résultats de l'évaluation

QEI Pertinence des interventions face aux enjeux du biome amazonien

JUGEMENT GÉNÉRAL : GLOBALEMENT PERTINENT

Les projets financés révèlent une vision intégrée du développement durable des territoires amazoniens, articulant conservation, gouvernance territoriale, inclusion sociale et bioéconomie locale

EN POSITIF

- ✓ **Recherche explicite de synergies** entre conservation et développement.
- ✓ **Volonté affirmée de coordination** avec les parties prenantes, au moins à l'échelle locale.
- ✓ **Grande diversité d'outils et mécanismes financiers** mobilisables, peut s'adapter à de nombreux acteurs et situations.

EN NÉGATIF

- × **Analyses stratégiques limitées** sur les positionnements et rapports de force.
- × **Angles morts fréquents dans les projets** (aval des filières, spéculation foncière...).
- × **Faible articulation entre les échelles nationales et locales.**

Identification et analyse stratégique des parties prenantes

Les parties prenantes (partenaires, cibles, opposants) sont-elles identifiées et caractérisées en fonction de leurs intérêts, de leur influence et de leur positionnement vis-à-vis des objectifs de conservation ?

L'analyse des projets montre une identification généralement solide des parties prenantes (institutions publiques, centres de recherche, ONG, peuples autochtones, parfois secteur privé), soutenue par des cadres environnementaux et sociaux détaillés. Toutefois, les analyses stratégiques de long terme et la prise en compte des rapports de pouvoir entre acteurs restent limitées, tout comme la caractérisation des acteurs locaux informels et des dynamiques politiques régionales.

Les projets de bioéconomie privilégient souvent l'amont des chaînes de valeur (production, certification) au détriment des débouchés commerciaux, (à l'exception notable du projet Biocommerce en Équateur). Les instruments financiers

remboursables tendent à bénéficier à des acteurs déjà bancables, tandis que les subventions (TerrAmaz) soutiennent surtout les petits producteurs sans influencer les acteurs économiques dominants. Les peuples autochtones sont reconnus comme bénéficiaires clés mais rarement pleinement associés à la gouvernance des interventions, à l'exception de projets comme TerrIndigena ou Amazonia+. Enfin, les dimensions de genre et de jeunesse demeurent peu intégrées.

Conflits et synergies entre conservation et développement

Les interventions prennent-elles en compte les conflits et synergies entre les stratégies de conservation et de développement mises en œuvre par ces parties prenantes, et cherchent-elles explicitement à traiter les facteurs et les causes de la déforestation ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie affichent une volonté claire de concilier conservation et développement en soutenant des modèles économiques présentés comme durables



Photo 1. Dirigeant d'une communauté autochtone TI Wajãpi - Projet TerrIndigena (Amapa, Brésil) © Carlos CUBILLOS

(bioéconomie, agroforesterie, filières forestières non destructives). Cette approche repose sur l'hypothèse qu'un développement local fondé sur la gestion durable des ressources peut contribuer à stabiliser la frontière agricole et à réduire la déforestation.

Si cette logique de conciliation est bien intégrée dans la conception des projets et soutenue par des dispositifs de coordination multi-acteurs, les évaluations disponibles mettent en évidence une mise en œuvre encore partielle : les interventions n'intègrent pas toujours les conflits d'usage, abordent de manière inégale les facteurs structurels de la déforestation (foncier, marchés, infrastructures) et peinent à traduire les synergies identifiées en effets territoriaux durables.

Inclusivité et participation des parties prenantes

Les interventions sont-elles conçues et mises en œuvre de manière coordonnée avec les acteurs ciblés (partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires finaux, notamment populations autochtones) ?

La coordination avec les partenaires et bénéficiaires est un objectif partagé, avec de bons résultats en termes d'implication locale, de reconnaissance des structures communautaires et d'alignement sur les besoins des populations autochtones. Elle reste toutefois parfois peu structurée, avec des dispositifs formels peu activés et des contraintes contextuelles fortes. Les interventions les plus efficaces sont celles qui, dès la conception, combinent co construction, accompagnement de proximité et reconnaissance politique des organisations autochtones.

Adéquation des instruments financiers et mécanismes de financement

Les instruments financiers et mécanismes déployés permettent-ils de couvrir l'ensemble de la diversité des besoins de financement, y compris ceux des populations autochtones et des acteurs locaux ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie mobilisent une diversité d'instruments financiers adaptés à la variété des acteurs et des contextes. Si la subvention reste l'outil principal pour soutenir les ONG, instituts de recherche et organisations communautaires, les instruments remboursables visent à renforcer la durabilité économique et l'appropriation des projets ainsi que leur passage à l'échelle.

Cette diversification reflète la volonté de concilier inclusion et viabilité, mais met aussi en évidence des tensions structurelles dans le portefeuille : dans la pratique, les subventions atteignent mieux les acteurs vulnérables sans garantir la pérennité financière des projets financés de cette manière, tandis que les crédits, dirigés vers les États, ont été globalement peu rétrocédés à des acteurs de la société civile et demeurent de ce fait peu accessibles aux petits producteurs et communautés locales.

Quelques initiatives récentes, comme les fonds rotatifs communautaires de TerrAmaz, la composante d'assistance technique du prêt CONAFIPS ou les rétrocessions directes du Xingu, offrent des pistes prometteuses pour rapprocher inclusion et soutenabilité.

Rôle de Proparco

Les interventions de Proparco sont-elles explicitement dirigées pour soutenir l'émergence d'un secteur privé forestier durable, (exploitation forestière, PFNL, écotourisme, etc.) ? Le rôle spécifique de Proparco au sein du groupe AFD dans ce domaine est-il clair ?

Les opérations de Proparco en Amazonie relèvent avant tout du soutien au secteur privé et du développement

rural, sans orientation explicite vers un secteur forestier durable. Les projets Frooty (soutien à l'industrie de l'açaí) et Sicredi (finance rurale) illustrent cette approche, présentant des liens indirects avec les filières forestières mais aussi des risques environnementaux et sociaux nécessitant un suivi renforcé. Le positionnement de Proparco sur la durabilité forestière reste à clarifier au sein du groupe AFD.

Le projet TerrIndigena, un exemple de pertinence

TerrIndigena vise à protéger 50 millions d'hectares et à renforcer 60 organisations autochtones du nord de l'Amazonie *via* la gouvernance participative, la surveillance territoriale, la gestion durable des ressources et activités économiques durables, en s'appuyant sur l'Alliance Nord-amazonienne (ANA), qui regroupe 8 ONG de 5 pays. Financé par l'AFD et cofinancé par le FFEM en deux phases : i) 4 M€ (2020-2024) ; ii) 7 M€ (2023-2026), le projet capitalise sur plus de 20 ans d'expérience des partenaires dans les zones ciblées.

L'évaluation, fondée sur une revue documentaire, des entretiens et des missions au Brésil et au Pérou, confirme la forte pertinence du projet, adossé à une vision régionale de connectivité écologique, sociale et culturelle. Elle met en lumière des tensions de gouvernance verticale et des menaces majeures (mines, pétrole, pressions foncières), documentées dans le cadre de gestion environnementale et sociale et les fiches pays produits par le projet.

Le projet a permis l'appui à des projets de loi au Pérou, le soutien logistique à des organisations représentatives autochtones, la création d'instituts autochtones (Raoni et Aritana au Brésil dans le cadre du projet Xingu associé) et une rétrocession directe de fonds à des fédérations autochtones *via* conventions de rétrocession, démontrant la faisabilité du transfert direct de fonds lorsque des garanties de gestion sont établies.

QE2 Cohérence et articulation des interventions du groupe AFD et du FFEM

JUGEMENT GÉNÉRAL : COHÉRENCE INTERNE À AMÉLIORER

L'absence de cadre stratégique ou de plateforme de coordination limite les complémentarités et synergies potentielles entre le groupe AFD, le FFEM et l'équipe France.

EN POSITIF

- ✓ **Complémentarité fonctionnelle effective** entre les instruments et entités : AFD/finance remboursable, PROPARCO/secteur privé, FFEM/projets pilotes, EF/opérateur technique Team Europe...
- ✓ **Articulation prometteuse au sein du groupe AFD...** cas du programme Bioéconomie Équateur (combinaison stratégique de la finance remboursable et non-remboursable et complémentarités AFD/EF).
- ✓ **Capitalisation effective** dans le cadre de certains projets.

EN NÉGATIF

- ✗ **Coordination globalement déficiente** entre entités du groupe AFD, FFEM et équipe France au sens général.
- ✗ **Articulation encore limitée entre instruments financiers** : effets de levier AFD/FFEM rares en dépit des complémentarités fonctionnelles.
- ✗ **Absence de stratégie de mobilisation des synergies AFD/FFEM ou intra-groupe**, sauf exemples ponctuels (programme Bioéconomie Équateur).
- ✗ **Absence d'un système de capitalisation** entre projets et entre entités du groupe AFD et du FFEM.

Coordination et synergies entre entités du groupe AFD et FFEM

Les différentes entités du groupe AFD et le FFEM poursuivent-ils des objectifs communs en matière de conservation et de développement local en Amazonie ?

En l'absence de cadre commun dédié aux forêts ou au biome amazonien, les interventions des différentes entités du groupe AFD comme celles du FFEM reposent sur des orientations transversales (climat, biodiversité, bioéconomie), intégrées de façon inégale dans leurs documents de planification respectifs.

Cette lacune n'a toutefois pas empêché l'émergence de complémentarités opérationnelles entre les différentes entités du groupe. L'AFD agit comme bailleur structurant des politiques publiques et de la bioéconomie, le FFEM comme laboratoire d'innovation, tandis qu'Expertise France renforce la coopération technique régionale et que Proparco amorce une ouverture vers le secteur privé vert.



Photo 2. Système agroforestier de cacao – Projet TerrAmaz (Madre de Dios, Pérou) © Nathalie VAN VLIET

Articulation et utilisation stratégique des instruments financiers

Les instruments financiers mobilisés par les différentes entités du groupe AFD et le FFEM sont-ils choisis et articulés de manière stratégique pour soutenir les objectifs de conservation et de développement local en Amazonie ?

L'articulation entre les différents instruments financiers mobilisés par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie est encore limitée, mais prometteuse. Si les subventions, appuis techniques et lignes de crédit sont utilisés de manière pertinente leur coordination stratégique demeure ponctuelle et non systématisée. Des exemples tels que AMABIO-BASA-BNDES au Brésil, ou les appuis à la Bioéconomie en Équateur (FBPP, ligne de crédit CONAFIPS et LACIF) illustrent les formes émergentes de complémentarité entre subvention, assistance technique et financement remboursable. Cependant, ces dynamiques restent souvent opportunistes. L'enjeu pour les prochaines années consistera à systématiser ces passerelles, afin de renforcer l'effet de levier des financements du groupe.

Identification et mobilisation stratégique des synergies groupe AFD et FFEM

Les complémentarités fonctionnelles ou synergies entre les entités du groupe AFD + FFEM et leurs instruments financiers sont-elles identifiées et mobilisées de manière stratégique ?

Dans l'ensemble, les complémentarités internes au groupe et au FFEM demeurent fragmentées, opportunistes et non institutionnalisées. Elles s'expriment davantage dans la gouvernance de projets spécifiques (TerrIndigena, CONAFIPS, AMABIO) que dans une stratégie globale de mobilisation coordonnée des instruments. L'absence de cadre formel de coordination limite la capitalisation collective, alors même que certaines expériences démontrent la faisabilité et la valeur ajoutée d'approches conjointes.

Appui au développement de la bioéconomie en Équateur : une expérience de mobilisation coordonnée d'instruments financiers

En Équateur, l'appui du groupe AFD à la bioéconomie repose sur quatre interventions complémentaires : (i) un Prêt de politique publique (PrPP) avec assistance technique, mis en œuvre avec le Fondo de Inversion Ambiental Sostenible (FIAS) et le ministère de l'Environnement ; (ii) une ligne de crédit à CONAFIPS pour développer des produits financiers dédiés à la bioéconomie, appuyée par (iii) un projet d'assistance technique (Biocommerce) mis en partie en œuvre par Expertise France sur fonds européens ; et (iv) le projet Chakra, une subvention gérée par la Fondation Pachamama pour soutenir des initiatives locales de bioéconomie en Amazonie centrale.

Ce dispositif de plus de 139 M€ depuis 2021 accompagne la transition de l'Équateur d'une économie amazonienne pétrolière vers une économie plus fondée sur la valorisation durable de la biodiversité. Il combine une approche multi-échelles : réforme des politiques publiques *via* un prêt souverain, intermédiation financière avec CONAFIPS, soutien à des initiatives locales par des subventions pilotes et appui technique transversal. L'ensemble constitue un exemple structurant de finance mixte appliquée à un secteur ciblé (la bioéconomie) à l'échelle nationale. Sa pérennité dépendra toutefois de la consolidation des chaînes de valeur, du maintien de l'assistance technique et de la mobilisation durable de partenaires spécialisés.

Le programme a engagé un dialogue avec d'autres partenaires (KfW, BID, GIZ) autour d'une taxonomie nationale de la bioéconomie. Le centre Bioemprende, associé au projet Chakra, joue un rôle clé dans la diffusion des innovations vers les filières locales (guayusa, açai, cacao). Le dispositif préfigure une montée en échelle coordonnée entre politiques publiques, financement durable et expérimentation territoriale.

Transfert d'expérience entre projets

Les leçons apprises des précédentes interventions ont-elles été prises en compte dans la conception des nouveaux projets ?

L'intégration des leçons apprises dans la conception des nouveaux projets reste hétérogène et largement dépendante des dynamiques propres à chaque acteur ou projet. Là où le portefeuille est arrivé à maturité, comme dans le secteur financier brésilien ou dans les démarches multi-phases comme TerrIndigena, des apprentissages ont clairement été intégrés et ont permis d'améliorer la qualité des interventions.

Dans d'autres cas, ce sont surtout les ONG partenaires qui portent l'innovation et la diffusion de bonnes pratiques. Mais l'absence d'un cadre systématique de capitalisation entre projets et entre entités du groupe AFD et du FFEM, combinée au faible nombre de projets encore arrivés à évaluation finale, freine l'apprentissage collectif et la montée en puissance stratégique des interventions en Amazonie.

JUGEMENT GÉNÉRAL : **COHÉRENCE EXTERNE À AMÉLIORER**

Des exemples de coopération effective existent entre le groupe AFD, le FFEM et d'autres acteurs, mais la recherche de synergies et complémentarités n'est pas systématique ni institutionnalisée.

EN POSITIF

- ✓ **Coordination effective** dans le cadre de certains projets.
- ✓ **Valeur ajoutée des co-financements/ visibilité forte** dans certains cas (LACIF Biocommerce et prêt CONAFIPS).
- ✓ **Valeur ajoutée de l'expertise française reconnue à l'échelle locale**, en particulier sur les projets financés par subvention : expertise technique (CIRAD, ONFI), exigences techniques en suivi-évaluation et redevabilité (FFEM), flexibilité opérationnelle (AFD).

EN NÉGATIF

- × **Coordination souvent dépendante de la maîtrise d'ouvrage.**
- × **Valeur ajoutée discutabile** dans d'autres cas : financements AFD ou FFEM fongibles dans une enveloppe indifférenciée avec d'autres bailleurs.
- × **Valeur ajoutée** moins visible à d'autres échelles.

Coordination inter-bailleurs

Les interventions du groupe AFD et du FFEM ont-elles été déployées de manière coordonnée avec d'autres bailleurs internationaux ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie s'inscrivent dans un paysage d'aide marqué par une forte présence multi-bailleurs, au sein duquel elles cherchent à renforcer leur cohérence externe par des dispositifs de coordination et de cofinancement. Si plusieurs projets témoignent d'une volonté claire d'articulation, notamment dans le cadre du programme EUROCLIMA, cette coordination demeure inégale et souvent informelle, dépendante des dynamiques de terrain ou de l'engagement des opérateurs.

Des exemples probants de collaboration multi-bailleurs (PETRA Amazonie, Plateau des Guyanes, TerrIndigena) coexistent ainsi avec des cas d'isolement institutionnel, traduisant une cohérence externe encore partielle et opportuniste. Le renforcement des cadres de dialogue inter-bailleurs, à l'échelle régionale et nationale, apparaît dès lors comme un levier stratégique pour accroître la visibilité, la complémentarité et l'impact collectif de l'action française en Amazonie.

Valeur ajoutée de l'expertise française

La valeur ajoutée de l'expertise française et des approches spécifiques du groupe AFD et du FFEM est-elle établie et reconnue ?

La valeur ajoutée de l'expertise française au sein du groupe AFD et du FFEM en Amazonie est réelle mais inégalement reconnue. Elle se manifeste surtout dans les domaines scientifiques et techniques (Mesure, rapportage et vérification/MRV, agroforesterie, gestion des aires protégées), portés par des acteurs comme l'Office national des forêts international/ONFI, le Centre international de recherche agronomique pour le développement/CIRAD. Le réseau des acteurs français en Amazonie (Institut de recherches pour le développement/IRD, CIRAD, Parc Amazonien de Guyane, ONF, des ONG comme AVSF) est un atout sous exploité, souvent mobilisé de façon ponctuelle et non intégré dans une stratégie de coopération structurée de long terme. Le volet capitalisation recherche du projet TerrAmaz – partenariats académiques en agroécologie et financement de thèses – illustre la forme que pourrait prendre une coopération scientifique structurée.

Le FFEM se distingue par sa souplesse et sa capacité d'innovation, notamment sur les thématiques pionnières (orpaillage, inclusion sociale, systèmes agroforestiers), tandis que l'AFD apporte une rigueur méthodologique et institutionnelle appréciée mais moins visible. La cohérence politique et la communication commune entre entités demeurent toutefois limitées, restreignant la pleine reconnaissance de cette expertise à l'échelle régionale.

Enfin, la visibilité de l'expertise française en Amazonie dépend des instruments financiers : plus tangible pour les projets techniques/innovants (subventions FFEM, assistance technique), plus diffuse pour les prêts souverains et politiques publiques sauf si couplés à de l'assistance technique (ex. bioéconomie Équateur). L'absence d'une communication stratégique commune entre AFD, FFEM et Expertise France accentue cette visibilité inégale et limite la reconnaissance de la valeur ajoutée du groupe.

Complémentarité, synergies et valeur ajoutée des différents bailleurs

Les projets co-financés bénéficient-ils des valeurs ajoutées de chaque bailleur et des complémentarités entre eux ?

Les projets cofinancés par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie illustrent une complémentarité croissante entre bailleurs, combinant instruments financiers, expertise technique et ancrage territorial.

Certaines initiatives démontrent une répartition fonctionnelle des rôles et une coordination technique efficace entre agences européennes et partenaires multilatéraux. D'autres, tels que TerrIndigena, montrent comment le cofinancement élargit la portée des dynamiques territoriales et favorise le maillage d'acteurs, même sans modifier la stratégie initiale. À l'inverse, certains projets restent isolés, sans articulation claire des contributions. C'est le cas de Forêts Pérou, surtout financé par des fondations privées sans rôle marqué de l'AFD, et de la FISONG DDE Pérou, basé sur un autofinancement principal des maîtres d'ouvrage avec quelques appuis ponctuels. Le projet REDD+ Guyane ONF montre des complémentarités au Suriname et au Guyana, mais celles-ci apparaissent opportunistes plutôt que planifiées, avec des marges d'intégration encore limitées.

Sustainable Forest Livelihoods : un exemple structurant de coordination UE-AFD

Sustainable Forest Livelihoods (SFL – 10 M€, 2023-2027), financé par l'UE et mis en œuvre par l'AFD au Guyana et au Suriname, est un programme visant à renforcer les capacités de gouvernance institutionnelle, à développer les compétences des communautés locales en matière de gestion des ressources forestières, et à promouvoir des moyens de subsistance durables fondés sur la nature et la forêt pour les communautés. Structuré en quatre composantes (gouvernance forestière, gouvernance communautaire, moyens d'existence durables, assistance technique) il mobilise une architecture multi-acteurs et un budget équilibré entre pays. Il présente une forte cohérence externe : l'UE apporte un cadre stratégique et de financement, et l'AFD la coordination opérationnelle, avec un alignement sur les politiques nationales et des effets concrets (modernisation des systèmes nationaux de suivi forestier au Suriname).

Le projet s'appuie en particulier sur les plateformes nationales de suivi forestier Gonini (Suriname) et KOPI, soutenues par l'AFD via la fondation pour la gestion et le contrôle de la production forestière au Suriname (SBB), qui permettent un suivi spatialisé de la déforestation et un alignement sur les engagements REDD+. Au Guyana, le projet articule avec l'APV-FLEGT (Accord de partenariat volontaire sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) pour structurer la traçabilité de la filière bois, en soutenant la *Guyana Forestry Commission* (GFC) dans la mise en conformité avec la réglementation européenne.

Trois limites dans la mise en œuvre peuvent être signalées : (i) une préparation insuffisante (pas d'étude de faisabilité approfondie) ; (ii) une articulation incomplète avec d'autres initiatives européennes ; (iii) des retards des volets communautaires réduisant la visibilité et la cohérence sur le terrain. Le projet illustre que la cohérence externe se construit par la pratique (clarification des rôles, ajustements, apprentissages) ; des effets institutionnels apparaissent, mais une meilleure coordination et mise en œuvre restent nécessaires.

JUGEMENT GÉNÉRAL : GLOBALEMENT POSITIF

Dans l'ensemble, les projets du portefeuille ont atteint leurs objectifs et les retards sont maîtrisés. La réalisation des activités de chaque projet fait l'objet d'un suivi efficace, mais leur contribution aux objectifs communs au niveau du groupe AFD/FFEM reste peu visible à l'échelle du portefeuille.

EN POSITIF

- ✓ **Atteinte globale des objectifs et respect des calendriers** des projets du portefeuille, et flexibilité procédurale permettant une bonne adaptabilité.
- ✓ **Des résultats tangibles** : GRN, gouvernance environnementale et systèmes de production durables.
- ✓ **Une approche claire** vers des modèles productifs à faible impact environnemental, avec des effets économiques positifs.
- ✓ **Une contribution visible** à la reconnaissance des droits des peuples autochtones et au renforcement de la gouvernance locale dans plusieurs projets.

EN NÉGATIF

- × **Manque de reporting consolidé** de l'atteinte des résultats, de manière consolidée sur le portefeuille.
- × **Pas d'outil de visualisation spatiale** des interventions et de leurs résultats.
- × **Reporting focalisé sur la réalisation des activités**, davantage que sur l'atteinte des objectifs sociaux, économiques ou environnementaux.

Réalisation des activités et respect des calendriers

Les activités et les produits prévus dans les projets financés ont-ils été réalisés conformément aux objectifs et aux calendriers initiaux ?

L'évaluation de la réalisation des activités et produits prévus dans les projets financés par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie fait apparaître une mise en œuvre contrastée, reflétant la diversité des contextes, des calendriers et des stades d'avancement. Si plusieurs projets achevés ont atteint, voire dépassé leurs objectifs initiaux, d'autres présentent des retards ou des ajustements liés à des facteurs externes (pandémie, instabilité politique) ou à des contraintes de gouvernance et de gestion.

Dans l'ensemble, la capacité d'adaptation des équipes et la souplesse des instruments, notamment ceux du FFEM,

ont permis de maintenir une dynamique de réalisation. En revanche, la dispersion des outils de suivi et le manque de données spatialisées permettant de localiser et d'évaluer les résultats obtenus limite la mesure consolidée des performances des interventions du groupe AFD et du FFEM à l'échelle du portefeuille.

Impact des projets sur la déforestation et gestion durable des ressources naturelles

Les projets ont-ils contribué à la réduction du taux de déforestation et à la gestion durable des ressources naturelles dans les zones d'intervention ?

Dans l'ensemble, les projets du groupe AFD et du FFEM ont permis de promouvoir des pratiques de gestion durable et de gouvernance locale efficaces, mais la démonstration empirique d'un impact mesurable sur la déforestation reste encore limitée.



Photo 3. Structuration de filières durables - Projet TerrAmaz (Guaviare - Colombie) © David COMBAZ

Les avancées récentes dans le suivi géospatial et la capitalisation, notamment à travers TerrAmaz ou SFL, ouvrent toutefois des perspectives concrètes pour mieux suivre, évaluer et valoriser, à l'avenir, la contribution du portefeuille à la préservation des forêts amazoniennes.

Développement économique durable et alternatives écologiques

Les interventions ont-elles favorisé un développement économique durable tout en limitant la déforestation et en promouvant des alternatives respectueuses des écosystèmes ?

L'analyse du portefeuille montre une orientation claire vers un développement économique durable conciliant création de valeur locale et préservation des écosystèmes forestiers. La bioéconomie et le soutien à des filières à faible impact environnemental en sont un axe central.

Ces initiatives ont favorisé la diversification économique, le renforcement des capacités locales, une reconnaissance accrue des bénéfices bioculturels et communautaires associés à la conservation et, dans certains cas, une meilleure inclusion des femmes et des communautés autochtones. Si ces actions ont permis de poser les bases de modèles productifs plus durables, leur impact sur une transformation structurelle des systèmes économiques reste encore difficile à apprécier. Cette difficulté tient en partie au fait que le reporting privilégie la réalisation des activités plutôt que l'évaluation des résultats sociaux, économiques et environnementaux.

Droits des peuples autochtones et gouvernance locale

Les interventions ont-elles contribué à faire progresser la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la gouvernance locale dans une optique de lutte contre la déforestation ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie ont contribué à renforcer la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la gouvernance locale dans certains contextes, notamment à travers la structuration communautaire, la participation des organisations autochtones à la gestion territoriale et la valorisation de leurs savoirs. Des avancées sont observées en matière de renforcement institutionnel et de prise en compte du rôle des femmes autochtones (cas du programme Amazonia+, opéré par Expertise France, qui inclut une composante visant à promouvoir la participation des femmes et des organisations féminines engagées dans la protection des forêts). Ces progrès restent inégaux et, dans plusieurs projets, limités à des appuis techniques ou productifs sans mandat politique ni rôle structurant en matière de plaidoyer (Petra, REDD+ Plateau des Guyanes).

Projet Réserves Vitales (2023-2027): Une stratégie de co-financement efficace mais des difficultés à opérationnaliser les mécanismes prévus (couverture territoriale limitée)

Le projet Réserves Vitales (Conservation International/CI), cofinancé par le ministère français (13 M€) et le FFEM (2,5 M€), vise à protéger ~4,8 Mha de forêts amazoniennes à haute intégrité en Équateur, Pérou, Bolivie et Guyana. Il cherche à développer des mécanismes de financement innovants et durables de conservation à long terme de ces forêts, difficilement financées par les marchés carbone malgré leur importance climatique.

Le projet combine renforcement des statuts de protection, appui à la gestion des territoires forestiers et participation des populations locales, tout en promouvant des activités économiques durables (récoltes non destructrices, filières bioéconomiques, écotourisme) pour réduire la pression sur les forêts. Il s'inscrit dans un financement français soutenu (plus de 38 M€ depuis 2020 sur 7 ans) et a généré un effet de levier notable, CI mobilisant des cofinancements équivalents (Bezos Fund pour 20 Millions de dollars US (MUSD), Estée Lauder 3 MUSD, GEF 17 MUSD).

Le projet illustre la pertinence du positionnement du groupe AFD et du FFEM face aux enjeux de l'Amazonie, notamment par la diversité d'instruments mobilisés pour répondre aux besoins des populations autochtones et locales. Cependant, alors que la principale contribution de ce projet était l'innovation dans le domaine des mécanismes de financement, ceux-ci restent limités, souvent préliminaires (fonds fiduciaires partiellement opérationnels) et ne couvrent pas tous les territoires ciblés.

Le projet prévoit la création de mécanismes de financement durables (fonds fiduciaires et épargne communautaire), conçus avec les bénéficiaires *via* des conventions de rétrocession à des fédérations autochtones – dont certaines ont déjà reçu les fonds rétrocédés.

QE5 Efficacité du suivi-évaluation (S&E)

JUGEMENT GÉNÉRAL : S&E À AMÉLIORER

Bien que chaque projet dispose d'un cadre de suivi-évaluation, l'absence de cadre harmonisé limite le pilotage par les résultats et la visualisation des impacts au niveau du portefeuille.

EN POSITIF

- ✓ **Les projets disposent généralement d'un cadre de suivi-évaluation**, dont la mise en œuvre reste inégale et la portée parfois limitée.
- ✓ **Les programmes multi pays intègrent souvent un axe capitalisation** (TerrAmaz, EUROCLIMA, Amazonia +).

EN NÉGATIF

- × **Appropriation limitée et variable** des systèmes de suivi par les contreparties nationales.
- × **Pas de capitalisation des connaissances structurée de manière transversale** à l'échelle du portefeuille groupe AFD/FFEM.

Dispositif de suivi-évaluation

Les résultats des interventions du groupe AFD et du FFEM ont-elles fait l'objet d'un dispositif de suivi-évaluation ?

La plupart des projets du groupe AFD et du FFEM prévoient un dispositif de suivi-évaluation, mais leur mise en œuvre reste inégale. Les indicateurs sont souvent centrés sur les activités plutôt que sur les impacts, et les cadres logiques manquent parfois de situations de référence renseignées.

L'absence d'un référentiel commun d'indicateurs « forêts » au groupe AFD limite la mesure agrégée des résultats.

Appropriation et intégration par les contreparties nationales et locales

Ces systèmes de suivi ont-ils été appropriés et intégrés par les MOA dans leurs propres cadres de gestion et de prise de décision ?

L'appropriation des systèmes de suivi par les maîtres d'ouvrage et partenaires de mise en œuvre reste limitée et variable selon les contextes. Dans plusieurs cas, les outils conçus n'ont pas été intégrés dans les systèmes internes et se sont arrêtés avec la fin des financements.

Les dispositifs fonctionnent mieux lorsqu'ils sont coconstruits avec les acteurs locaux, comme les observatoires ou systèmes d'alerte communautaires.

Capitalisation des connaissances

Le groupe AFD et le FFEM ont-ils structuré un processus de capitalisation des connaissances, favorisant la diffusion et la réutilisation des enseignements issus des projets ?

La capitalisation des connaissances n'est pas encore structurée à l'échelle du portefeuille forêt du groupe. Certains projets, notamment multi-pays (EUROCLIMA, Amazonia+, TerrAmaz, TerrIndigena, Réserves vitales), prévoient des activités dédiées, tandis que d'autres n'assurent pas la diffusion ni la réutilisation des acquis.

L'absence de cadre transversal empêche la mutualisation des apprentissages et la valorisation collective des expériences.



Photo 4. Suivi de la déforestation dans le projet TerrAmaz (Madre de Dios- Pérou) © Nathalie VAN VLIET

QE6 Impact et durabilité

JUGEMENT GÉNÉRAL : **À RENFORCER**

Malgré certaines avancées indéniables, l'absence de stratégie commune pour l'Amazonie et l'absence d'un cadre harmonisé de suivi des impacts limite la valorisation des résultats obtenus et le dialogue politique.

EN POSITIF

- ✓ **Contributions visibles à l'échelle locale** : pratiques locales de gestion durable, gouvernance territoriale, etc.
- ✓ **Construction de conditions habilitantes** dans la structuration de réseaux, et à l'échelle locale ou sectorielle : la production de cadres techniques, le renforcement de la gouvernance territoriale.
- ✓ **Quelques projets récents ambitieux** en termes d'incidence (Amabio, Bioéconomie Équateur...)

EN NÉGATIF

- × **Stratégies de passage à l'échelle non formalisées** dans la plupart des cas.
- × **Faible visibilité sur l'impact des financements**, difficiles à valoriser en termes de dialogue politique.
- × **Incidence sur les politiques publiques encore faible** sur les sujets forêt/Amazonie.

Changements locaux en faveur de la durabilité

Les projets ont-ils influencé les pratiques, la gouvernance locale et les comportements socio-économiques en faveur d'une gestion plus durable des ressources naturelles ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM en Amazonie ont, dans plusieurs contextes, contribué à faire évoluer les pratiques locales et à renforcer la gouvernance territoriale en faveur d'une gestion plus durable des ressources naturelles.

Les projets ont soutenu la transition agroécologique, la structuration de filières durables et la mise en place d'espaces de concertation multi-acteurs, favorisant une meilleure coordination entre producteurs, autorités locales et organisations de la société civile. Ces dynamiques ont parfois généré des effets d'entraînement par l'exemple au-delà des territoires et des bénéficiaires directement ciblés, bien que leur ampleur reste difficile à mesurer.

Dans l'ensemble, les changements observés traduisent une progression réelle vers des modèles de gestion plus durables, mais dont la pérennisation et la diffusion demeurent encore dépendantes du contexte institutionnel et des capacités locales.

Effet de levier et mobilisation de financements

Quel est l'effet de levier des financements AFD et FFEM pour mobiliser d'autres ressources et accélérer le passage à l'échelle des interventions ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM ont démontré une capacité variable à générer un effet de levier financier, en attirant des cofinancements complémentaires et en stimulant la coopération entre acteurs publics, privés et communautaires^[7]. Si plusieurs projets ont su mobiliser des ressources additionnelles à l'échelle locale, ces dynamiques demeurent le plus souvent opportunistes et non adossées à une stratégie d'extension structurée.

[7] PETRA Amazonie a bénéficié de soutiens de Fundação Boticário, de l'Université Fédérale de Mato Grosso et de coopérations scientifiques européennes. Le programme Plateau des Guyanes I & II a associé les gouvernements du Suriname et Guyana, des bailleurs européens (Pays Bas, UE) et plusieurs ONG régionales. Le projet Réserve Xingu bénéficie des co-financements de Rainforest Fund, de la fondation Ford, et de partenaires privés pour la gestion des forêts et la gouvernance autochtone. Le projet Forêts Pérou (Envol Vert) a reçu des fonds publics régionaux péruviens, de la Fondation Lemarchand et du mécénat cacao, tandis que TerrAmaz a été cofinancé par l'UE, des municipalités et des ONG locales.

Quelques expériences plus abouties, notamment le programme d'appui à la bioéconomie en Équateur témoignent toutefois d'un effet d'entraînement plus systémique, combinant prêts, subventions et assistance technique pour renforcer les politiques publiques et les filières durables, tout en permettant la mobilisation d'autres bailleurs de fonds.

Influence sur les politiques publiques

Quelle a été l'influence des interventions du groupe AFD et du FFEM sur les politiques publiques, la gouvernance et la gestion des ressources forestières ?

Les interventions du groupe AFD et du FFEM ont contribué à renforcer la gouvernance locale et les capacités institutionnelles dans plusieurs contextes amazoniens, mais leur influence directe sur les politiques publiques nationales de gestion forestière et de conservation demeure limitée et inégalement documentée. Les projets ont souvent eu un impact tangible à l'échelle territoriale en soutenant la coordination interinstitutionnelle, la planification locale et le dialogue multi-acteurs, sans pour autant se traduire par des changements structurants dans les cadres politiques nationaux.

Les modalités d'appui mises en place en soutien au développement de la bioéconomie en Équateur et au Brésil sont toutefois plus ambitieuses, avec des perspectives claires d'incidence sur les politiques publiques. Le défi pour ces nouvelles approches est de consolider leur articulation avec les dynamiques locales et participatives.



Photo 5. Synergies entre filières durables et gouvernance dans le Projet TerrIndigena – Terra Indígena Wajãpi (Amapá, Brésil)
© Carlos CUBILLOS

TerrAmaz – Une bonne capacité d'influence locale, une appropriation locale et un passage à l'échelle encore inégal

TerrAmaz (2020–2025), financé par une subvention AFD de 9,5 M€ et mis en œuvre par le CIRAD, ONFI et Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), a démontré la faisabilité de trajectoires conciliant conservation, agroécologie et inclusion sociale dans cinq territoires amazoniens du Brésil, Colombie, Équateur et Pérou, montrant une capacité d'innovation et d'influence locale mais un passage à l'échelle encore limité.

Dans plusieurs territoires (Guaviare, Paragominas, Cotriguaçu), le projet a généré des transformations locales : adoption de systèmes agroforestiers et sylvopastoraux sur >1 400 ha; création de dispositifs de gouvernance multi-acteurs; intégration d'outils de planification (FORLAND, micro zonages, plans nodaux) dans des cadres locaux; et expérimentation des mécanismes financiers innovants (fonds rotatifs, micro-crédits). L'appropriation locale est solide et certaines mesures ont été reprises au delà du projet (micro zonage et paiements pour services environnementaux à Paragominas, microcrédits au Guaviare).

TerrAmaz a structuré des dynamiques amplifiables (ex. Pecuária Verde, suites AMABIO) surtout dans des territoires à fort ancrage institutionnel. Dans les contextes fragiles (Yasuní, Madre de Dios), l'absence de relais institutionnel limite la durabilité des acquis et l'intégration aux politiques nationales. Le projet a mobilisé des cofinancements locaux mais sans stratégie formalisée pour attirer des financements internationaux, ni dispositif de suivi post projet. L'absence d'indicateurs harmonisés limite la démonstration des effets transformationnels à moyen terme.

Le développement de la plateforme Forland et son intégration dans les outils de planification territoriale du gouvernement du Guaviare (Colombie) constituent un cas d'école de transmission réussie, même si l'absence de coordination amont avec les institutions nationales mandatées sur la cartographie et la planification territoriale a généré des frictions et limité le passage à l'échelle de cette expérience pilote.

5. Conclusions et recommandations

Les interventions du groupe AFD et du FFEM répondent de manière pertinente aux enjeux de l'Amazonie : lutte contre la déforestation, conservation de la biodiversité, inclusion des peuples autochtones et transition vers des modèles productifs durables. Elles s'appuient sur **une approche territoriale et intégrée** et mobilisent **une palette d'instruments** (subventions, prêts, fonds délégués, recherche et expertise technique).

L'évaluation souligne une dispersion thématique et institutionnelle des interventions françaises en Amazonie. Les acteurs (AFD, Proparco, FFEM, Expertise France, ONFI, CIRAD, IRD, etc.) interviennent sans cadre de coordination formalisé, ce qui dilue la cohérence et l'impact collectif malgré des objectifs souvent convergents. Face à des bailleurs à identité thématique marquée (Norvège, Allemagne, BID), **la coopération française peine à dégager une « signature » identifiable** en Amazonie.

Des modèles d'interventions combinées, tel que l'appui à la bioéconomie en Équateur illustrent la plus-value potentielle d'une **cohérence intra groupe** : prêt de politique publique, assistance technique (FIAS), ligne de crédit pour entreprises durables (CONAFIPS) et subventions FFEM/Expertise France (projet Chakra) sont articulés de façon planifiée. Cette approche macro territoriale a permis **un dispositif intégré** où la finance mixte sert de levier pour transformer les politiques publiques et soutenir la transition territoriale, montrant qu'une cohérence instrumentale peut maximiser les impacts et la visibilité du groupe malgré la baisse des subventions.

En effet, les financements non remboursables deviennent plus limités : les pays amazoniens, majoritairement considérés comme à revenus intermédiaires, bénéficient **d'instruments remboursables, souvent à conditions proches du marché**, auprès de l'AFD, les subventions servant principalement à financer l'assistance technique. Parallèlement, le Global Gateway de l'UE recentre l'action sur des projets priorisant des retombées économiques et des enjeux géostratégiques favorables au positionnement européen.

Le FFEM a une capacité limitée d'intervention en subvention au regard de l'ampleur des besoins en Amazonie. Conformément à son mandat, il s'agit d'un instrument d'amorçage, d'innovation ou d'accompagnement ciblé sur des initiatives pilotes et non pas d'un outil de financement massif. Cette contrainte réduit la possibilité pour le groupe AFD et le FFEM de mettre en œuvre une approche française significative au regard de la taille de la région Amazonie. Par ailleurs, l'AFD, concurrentielle sur le marché des solutions financières, doit s'adapter aux demandes des partenaires et aux priorités politiques nationales.

Dans ce contexte, les recommandations qui suivent ne visent pas à définir une stratégie prescriptive uniforme pour l'ensemble du biome amazonien. Elles cherchent plutôt à **renforcer la capacité du groupe AFD et du FFEM à intervenir de manière plus cohérente, plus lisible et plus stratégique** dans un environnement marqué par la diversité des contextes nationaux, la contrainte sur les subventions et la forte dépendance aux opportunités d'engagement.

5.1 Renforcer l'articulation des opérations du groupe AFD et du FFEM en Amazonie

Il s'agit de renforcer l'articulation entre les entités du groupe AFD et le FFEM en premier lieu, puis entre elles et les autres acteurs de la coopération française, pour bâtir **un dispositif plus lisible, coordonné et réactif**, capable d'offrir autour de chaque opération une offre française intégrée aux transitions territoriales durables en Amazonie.

Dans un contexte de raréfaction des subventions et de recours accru aux instruments remboursables ou de garantie, la valeur ajoutée du groupe serait de **mobiliser de façon cohérente une diversité d'instruments** (prêts de politique publique, subventions, assistance technique, financements privés) et d'articuler des chaînes d'intervention complètes reliant appui aux politiques publiques, renforcement institutionnel, soutien aux acteurs économiques et actions territoriales.

Les prêts de politique publique peuvent servir de points d'ancrage pour fédérer un écosystème français élargi : Expertise France pour l'appui institutionnel, Proparco pour le privé, le FFEM pour l'innovation subventionnée, et les institutions scientifiques et techniques (CIRAD, IRD, ONF, Parc amazonien de Guyane) pour la mise en œuvre et la capitalisation.

Opérationnalisation R1

Définir et mettre en œuvre des dispositifs de coordination formels entre AFD, Proparco, Expertise France et FFEM.

Mettre en œuvre cette recommandation demande d'abord d'instaurer des dispositifs opérationnels de coordination entre AFD, Proparco, Expertise France et le FFEM pour repérer les interventions à fort potentiel de transformation territoriale et organiser les synergies entre instruments. Des mécanismes existent déjà mais devraient gagner en portée opérationnelle, réciprocité et agilité pour saisir rapidement les opportunités (prêts de politique publique, financements européens, etc.). Il faudrait renforcer la coordination en amont avec Expertise France sur les fonds européens/délégués, privilégier les interactions aux niveaux régionaux et pays *via* des points focaux, et articuler ces démarches avec les ambassades pour assurer la cohérence entre les priorités françaises et les dynamiques locales. Cette logique cumulative s'articule étroitement avec la recommandation 4 sur la capitalisation, qui doit documenter et valoriser ces trajectoires.

Exemple illustratif : Le programme de soutien à la bioéconomie en Équateur

regroupe de manière cohérente plusieurs instruments : un prêt de politique publique, une assistance technique au FIAS pour le cadre réglementaire, une ligne de crédit *via* la CONAFIPS pour entreprises durables et des subventions FFEM pour l'innovation territoriale (projet Chakra/Pachamama). Pour être pleinement conforme à la recommandation, il manque toutefois une mobilisation plus systématique des expertises scientifiques françaises (CIRAD, IRD) et un dispositif formalisé de coordination AFD-Proparco-Expertise France-FFEM.

5.2 Faire de la cohérence territoriale un principe directeur des interventions

Cette recommandation vise à faire de **l'ancrage territorial** un principe structurant des opérations AFD-FFEM en Amazonie. La notion de territoire doit être **flexible** l'essentiel est d'identifier des espaces **cohérents** (échelle administrative, bassin de production, bassin versant, etc.) adaptés à l'objet et à la nature des interventions.

L'évaluation montre en effet que les interventions sont plus pertinentes et efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans des **territoires clairement définis**, tandis que la juxtaposition d'actions isolées réduit leur lisibilité et leur potentiel transformateur.

Cette approche territoriale renforce par ailleurs l'offre française en Amazonie en articulant filières productives, conservation forestière et politiques publiques. Elle s'aligne sur l'**approche paysage** et permet de relier lutte contre la déforestation, reconnaissance des droits, bioéconomie et gouvernance territoriale.

De manière complémentaire à la première recommandation, il s'agit de renforcer la cohérence externe des interventions AFD-FFEM en **examinant systématiquement** les possibilités d'articulation avec d'autres acteurs et instruments pour **créer des synergies et effets de levier** couvrant l'ensemble des facteurs de déforestation sur un territoire.

Cela permettrait d'aborder des lacunes actuelles (gouvernance foncière, crimes environnementaux, infrastructures rurales, surveillance géospatiale et gestion des ressources forestières des États, marchés aval zéro-déforestation) et de mobiliser une masse critique d'investissements.

Opérationnalisation R2

Une lecture stratégique et prospective préalable aux opérations structurantes (prêts de politique publique, lignes de crédit).

Il s'agirait de produire, en amont des opérations structurantes (prêts de politique publique, financements d'investissement, lignes de crédit), une lecture territoriale complémentaire qui dépasse le périmètre du projet pour identifier les enjeux non couverts et les éventuelles lacunes, points aveugles et béances du dispositif opérationnel. S'appuyant sur les données existantes (et, si besoin, sur des études financées par la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi des projets/FAPS), cette analyse devrait préciser l'échelle pertinente, repérer les enjeux de déforestation/biodiversité/gouvernance/développement local, définir les transformations réalistes attendues (théorie du changement), cartographier les politiques et acteurs locaux influents, et recenser les partenaires financiers complémentaires. L'objectif est d'élaborer une stratégie coordonnée mobilisant l'ensemble des ressources territoriales pertinentes et d'intégrer cette démarche dans les dispositifs d'assistance technique du groupe AFD pour en assurer la mise en œuvre.

Exemple illustratif : Le projet **TerrAmaz** est une intervention coordonnée sur cinq territoires amazoniens avec autorités locales/nationales, société civile et expertise scientifique française (CIRAD, ONFI, AVSF). Manquent toutefois une coordination plus systématique avec autres bailleurs/acteurs économiques, une couverture renforcée des autres moteurs de déforestation (spéculation foncière, orpaillage illégal) et le développement de filières pour assurer la viabilité économique des modèles durables.

5.3 Renforcer l'évaluabilité et le pilotage par les impacts à l'échelle des territoires

Cette recommandation est orientée à renforcer la capacité de l'AFD et du FFEM à **documenter les effets territoriaux de ses interventions en Amazonie** pour mieux éclairer les choix stratégiques, valoriser les approches intégrées et conforter sa crédibilité auprès des partenaires.

L'ECL note qu'à défaut d'outils permettant d'apprécier les impacts territoriaux (déforestation, conservation, dynamiques productives, gouvernance, inclusion), le suivi reste surtout centré sur l'exécution et les résultats immédiats.

Améliorer l'évaluabilité est présenté comme une garantie de qualité et un levier d'efficience : le suivi évaluation doit devenir une **fonction de pilotage** pour orienter les interventions, repérer les territoires et les combinaisons d'outils les plus prometteurs, et mieux objectiver la **valeur ajoutée** de la coopération française.

L'idée est de renforcer progressivement et de façon proportionnée l'évaluabilité des opérations structurantes en explicitant leur **théorie du changement** et en définissant un nombre limité **d'indicateurs d'impact** suivis dans le temps, en combinant si pertinent des données spatiales sur les dynamiques forestières et des données socio-économiques/institutionnelles.

Il n'est pas recommandé d'internaliser la collecte/traitement des données, mais au contraire de **s'appuyer sur les systèmes existants** des partenaires (suivi national des forêts, MRV, instituts statistiques), et en les renforçant si nécessaire *via* l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, afin d'améliorer l'évaluabilité et la valeur ajoutée pour les maîtres d'ouvrage.

Opérationnalisation R3

Harmoniser au niveau régional les indicateurs et méthodologies de suivi évaluation

Il s'agirait de prioriser l'évaluabilité des opérations structurantes dès l'instruction : formuler clairement les effets attendus *via* des théories du changement et définir un petit nombre d'indicateurs d'impact suivables, combinant données spatiales et socio économiques. Il n'est pas recommandé d'internaliser la collecte : s'appuyer sur les systèmes partenaires (MRV, instituts statistiques) et renforcer ces dispositifs par l'assistance technique si nécessaire. À l'échelle du portefeuille, il s'agirait d'harmoniser les indicateurs et méthodologies pour mutualiser le suivi évaluation, comparer l'efficacité des opérations et assurer l'interopérabilité avec les référentiels des bailleurs et de la finance durable. Enfin, systématiser des évaluations ex post pour les projets matures permettrait d'apprécier la durabilité des effets et tirer des leçons pour les futures opérations.

Exemple illustratif : Les projets s'appuyant sur les **plateformes nationales de suivi forestier** (comme Gonini/KOPI au Suriname, soutenues par l'AFD *via* la SBB) montrent comment renforcer l'évaluabilité en s'appuyant sur des plateformes nationales de suivi forestier ; il manque toutefois une harmonisation régionale des indicateurs et une articulation systématique avec les référentiels climat-biodiversité utilisés par l'AFD et autres bailleurs.

5.4 Faire de la capitalisation un levier de positionnement et de rayonnement

Cette recommandation vise à faire de la capitalisation un **levier d'apprentissage** collectif, de mise en **cohérence** et de **valorisation** de l'expérience acquise par le groupe AFD et le FFEM en Amazonie. Il s'agit non seulement de mieux conserver et partager les enseignements issus des interventions, mais aussi de les transformer en ressources stratégiques susceptibles de **nourrir le dialogue avec les partenaires** et de **renforcer la lisibilité** de l'approche française dans le biome amazonien.

Le portefeuille amazonien AFD-FFEM est riche, diversifié et souvent innovant, mais cette valeur peine à se transformer en connaissances stratégiques partagées : les informations restent dispersées entre entités et partenaires, les enseignements d'une opération sont peu réinjectés dans les suivantes et les complémentarités entre instruments, expertises et niveaux d'intervention sont peu documentées. Cette situation réduit la capacité du groupe à mettre en évidence sa contribution spécifique en Amazonie, malgré des exemples instructifs d'articulation entre politiques publiques, actions territoriales, innovation et mobilisation d'acteurs français.

Un **dispositif de capitalisation renforcé** doit permettre de faire ressortir, sans imposer une doctrine unique, les spécificités de l'action française en documentant les pratiques effectives qui articulent instruments financiers, assistance technique, expertise scientifique, approches territoriales et gouvernance/inclusion, permettant ainsi d'améliorer la qualité des interventions futures et rendre plus lisible la cohérence globale du portefeuille.

Opérationnalisation R4

Cibler un nombre limité de sujets stratégiques pour la capitalisation

L'évaluation recommande de capitaliser sur un nombre limité de sujets stratégiques (approches territoriales, articulation prêts/subventions/assistance, passage à l'échelle, mobilisation des expertises françaises (notamment celles ancrées en Guyane), partenariats publics/autochtones). Des exercices de capitalisation croisée légers et réguliers entre AFD, FFEM, Proparco, Expertise France et opérateurs, pourraient être organisés, en produisant des livrables courts et utilisables (leçons apprises, synthèses, retours d'expérience). Ces travaux gagneraient à être articulés au dialogue externe pour alimenter les partenaires et bailleurs, en privilégiant les cas structurants et Policy briefs sans en faire l'unique finalité. Ces démarches permettraient de construire progressivement un récit crédible de l'action française en Amazonie, fondé sur des cas documentés et mettant en avant quelques lignes de force (articulation d'échelles, trajectoires territoriales, combinaison d'outils, mobilisation d'un écosystème d'acteurs). Ce récit ne doit ni réduire la diversité du portefeuille, ni restreindre les opportunités de financement du groupe.

Exemple illustratif : Le projet TerrIndigena est un modèle riche pour capitaliser sur les modalités d'association des peuples autochtones à la gouvernance des financements, l'articulation entre subventions FFEM et instruments AFD, et le positionnement spécifique d'une approche française centrée sur l'inclusion et les droits. Il convient d'élaborer une narration transversale reliant ce cas à TerrAmaz et Bioéconomie Équateur, et de diffuser activement les enseignements auprès des bailleurs et des instances régionales.

Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
ANA	Alliance Nord- Amazonienne
APD	Aide publique au développement
APV	Accord de partenariat volontaire
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
BASA	<i>Banco da Amazonia SA</i>
BID	Banque interaméricaine de développement
BNDES	Banque nationale de développement du Brésil
CAD	Comité d'aide au développement
CATRAPOA	Commission des aliments traditionnels des peuples d'Amazonie (Brésil)
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
COICA	Coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone
CI	<i>Conservation International</i>
ECL	Évaluation au champ large
FAPS	Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi des projets
FBPP	Financement budgétaire de politique publique
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIAS	<i>Fondo de Inversion Ambientas Sostenible</i>
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FOSPA	Forum social panamazonien
GCF	Fonds vert pour le climat – <i>Green Climate Fund</i>
GEF	<i>Global Environment Facility</i> (Fonds pour l'environnement mondial)
GFC	<i>Guyana Forestry Commission</i>
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
IRD	Institut de recherches pour le développement
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
LACIF	<i>Latin American and Caribbean Investment Facility</i> (Facilité d'investissement de l'UE pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
LIDAR	<i>Light Detection and Ranging</i>
MOA	Maîtrise d'ouvrage
MRV	Mesure, rapportage et vérification
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONFI	Office National des Forêts International
ONG	Organisation non-gouvernementale
OTCA	Organisation du traité de coopération amazonien
PETRA	Plateforme expérimentale pour la gestion des territoires ruraux d'Amazonie légale
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGTA	Plan de gestion territoriale et environnementale
PNAE	Programme national d'alimentation scolaire (Brésil)
PPCDAm	Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie légale
PrPP	Prêt de politique publique
PSA	Panel scientifique pour l'Amazonie
PSCM	Prêts souverains à condition de marché
PSE	Paiements pour services environnementaux
QE	Question d'évaluation
RAISG	<i>Red Amazónica de Información Socioambiental Georreferenciada</i>
REPAM	Réseau ecclésial panamazonien
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SBB	<i>Stichting voor Bosbeheer en Bostoezicht</i> (Fondation pour la gestion et le contrôle de la production forestière au Suriname)
SFL	<i>Sustainable Forest Livelihoods</i> (projet SFL Guianas)
UE	Union européenne

Références bibliographiques

Agence Française de Développement (AFD). 2023. *Stratégie d'intervention territoriale en Amazonie*. Paris : AFD

Banque mondiale. 2021. *Amazon Sustainable Landscapes Program*. Washington DC : Banque Mondiale.

Banque interaméricaine de développement (BID) Invest. 2024. *PROPARCO joins the Amazonia Finance Network to promote sustainable development*. Washington DC: BID. <https://idbinvest.org/en/news-media/PROPARCO-joins-amazonia-finance-network-promote-sustainable-development>

BID. 2023. *Amazonía Siempre*. Washington DC: BID.

Beuchle R., Bourgoin C., Crepin L., Achard F., Migliavacca M. et Vancutsem C. 2023. *Deforestation and forest degradation in the Amazon - Update for year 2022 and link to soy trade*, Luxembourg : Publications Office of the European Union. DOI:10.2760/211763, JRC134995.

Bezos Earth Fund. 2023. *Grants for Amazon conservation*.

Climate Bonds Initiative. 2023. *Sustainable Debt: Global State of the Market 2023*.

Climate Funds Update. 2024. *Amazon Fund pledges & disbursements*.

Commission européenne, Directorate-General for External Policies (EU-DGEP). 2020. *Challenges for the protection of environmental and indigenous rights in the Amazon basin*. Bruxelles : CE. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2020/603488/EXPO_IDA\(2020\)603488_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2020/603488/EXPO_IDA(2020)603488_EN.pdf)

Commission européenne (CE). 2023. *Amazonia+ / Team Europe*. Bruxelles : CE.

European Commission. 2023. *Amazonia+ programme*. Bruxelles : CE.

European Commission. 2023. *EU Regulation on Deforestation-free Products (RDUE) and Global Gateway*. Bruxelles : CE.

European Commission. 2023. *Global Gateway and EU Deforestation-free Regulation (RDUE/SNDI)*. Bruxelles : CE.

Ecosystem Marketplace. 2023. *State of the Voluntary Carbon Markets*.

Expertise France. 2024. *Bilan et perspectives 2023-2024*. Paris : Expertise France

Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM). 2020. *Forêts durables – 25 ans d'intervention du FFEM*. Paris : FFEM.

FFEM. 2023. *Stratégie 2023-2026*. Paris : FFEM.

Gatti L. V. et al. 2021. « Amazonia as a carbon source linked to deforestation and climate change ». *Nature*, 595(7867), 388-393. <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03629-6>

Global Environment Fund (GEF). 2021. *Amazon Sustainable Landscapes Program: Results and lessons*. Amazon Sustainable Landscapes Program: Results and lessons. Washington DC: GEF.

García V. R., Gaspart F., Kastner T. et Meyfroidt P. 2020. « Agricultural intensification and land use change: Assessing country-level induced intensification, land sparing and rebound effect ». *Environmental Research Letters*, 15(8), 085007. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ab8b14>

Gibbs H. K., Rausch L. L., Munger J., Schelly I., Morton D. C., Noojipady P., Soares-Filho B., Barreto P., Micol L. et Walker N. F. 2015. « Brazil's Soy Moratorium ». *Science*, 347(6220), 377-378. <https://doi.org/10.1126/science.aaa0181>

Global Forest Watch. 2024. *Tree cover loss in the Amazon, >30% canopy density, 2001-2023*. World Resources Institute. Données en ligne : <https://www.globalforestwatch.org>

Hänggli A., Levy S. A., Armenteras D., Bovolo C. I., Brandão J., Rueda X. et Garrett R. D. 2023.

« A systematic comparison of deforestation drivers and policy effectiveness across the Amazon biome ». *Environmental Research Letters*, 18(7), 073001. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/acd408>

Human Rights Watch. 2019. *Rainforest mafias: How violence and impunity fuel deforestation in Brazil's Amazon*. <https://www.hrw.org/report/2019/09/17/rainforest-mafias/how-violence-and-impunity-fuel-deforestation-brazils-amazon>

Inter-American Commission on Human Rights (IACHR). 2019. *Indigenous and tribal peoples of the Pan-Amazon region: Situation and protection of human rights*. <https://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/panamazonia2019-en.pdf>

IUCN NL (International Union for Conservation of Nature Netherlands). 2024. *Drivers of deforestation in the Colombian Amazon*. Amsterdam: IUCN Netherlands. https://www.iucn.nl/app/uploads/2024/06/Drivers-of-deforestation-in-the-Colombian-Amazon_IUCN-NL-2024.pdf

Juelsgaard, A. 2024. *International funding for Amazon conservation and sustainable management: An analysis of grant funding from 2013 to 2022*. Washington DC : Amazon Sustainable Landscapes Program (Banque Mondiale/GEF).

KfW. 2020, 2022. *REDD+ Early Movers Program (REM)*; ARPA Program Reports. Francfort : KfW.

Koch N., Zu Ermgassen E. K. H. J., Godar J., Löfgren P. et Löw, A. 2019. « Agricultural productivity and forest conservation: Evidence from the Brazilian Amazon ». *American Journal of Agricultural Economics*, 101(3), 919–940. <https://doi.org/10.1093/ajae/aay110>

Le Tourneau, F.-M. 2023. « La déforestation baisse en Amazonie. Vraiment ? », *EchoGéo* [En ligne], DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.24214>

Lesenfans Y., Veprinsky Mehl A., Muggah R., Aguirre K. et Smith P. 2024. *Re-imagining bioeconomy for Amazonia*.

Lovejoy T et C. A. Nobre. 2019. « Amazon tipping point: Last chance for action ». *Science Advances* 5(12) DOI:10.1126/sciadv.aba2949

Meir P., Mitchell A., Marengo J., Young C., Poveda G., Llerena C.A., Rival L., Meneses L., Hall A., Betts R., Farley J., Fordham S. et Trivedi M. 2011. *Ecosystem Services for Poverty Alleviation in Amazonia*. Édimbourg : Global Canopy Programme and University of Edinburgh. https://globalcanopy.org/wp-content/uploads/2021/01/ESPA-final-report-v2-Edinburgh-GCP-et-al_0.pdf

Mongabay Latam. 2025. *El rastro imborrable de deforestación dejado por colonias menonitas en Bolivia, Perú y Colombia* [Vidéo]. Mongabay Latam.

Moore Foundation. 2022. *Andes-Amazon strategy*. Palo Alto : Moore Foundation.

Organisation de coopération et développement économiques (OCDE). 2010. *Normes de qualité pour l'évaluation du développement : Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*. Paris : Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264083912-fr>

OCDE. 2025. *Réductions de l'aide publique au développement*. Projections de l'OCDE pour 2025 et à court terme. Paris : Éditions OCDE.

Pendrill F., Gardner T. A., Meyfroidt P., Persson U. M., Adams J., Azevedo T., Bastos Lima M. G., Baumann M., Curtis P. G., De Sy V., Garrett R., Godar J., Goldman E. D., Hansen M. C., Heilmayr R., Herold M., Kuemmerle T., Lathuilière M. J., Ribeiro V., Tyukavina A., Weisse M. J. et West C. 2022. « Disentangling the numbers behind agriculture-driven tropical deforestation ». *Science*, 377(6611), eabm9267. <https://doi.org/10.1126/science.abm9267>

PNUMA, OTCA et CIUP. 2009. *Geo Amazonia : Perspectiva del medio ambiente en la Amazonia.* Panamá : Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente (PNUMA) / Organización del Tratado de Cooperación Amazónica (OTCA) / Centro de Investigación de la Universidad del Pacífico (CIUP).

Pokorny B., Robiglio V., Reyes M., Vargas R. et Patiño Carrera C. F. 2020. « The potential of agroforestry concessions to stabilize Amazonian forest frontiers: A case study on the economic and environmental robustness of informally settled small-scale cocoa farmers in Peru ». *Land Use Policy*, 102, 105242. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.105242>

Amazon Network of Georeferenced Socio-Environmental Information (RAISG). 2024. *Amazonía en foco.* <https://www.raisg.org/es/publicacion/amazonia-en-foco-enero-2024/>

Sanabria C. 2025. « La Amazonia, otra de las afectadas por la suspensión de la cooperación internacional de USAID ». *INFOAMAZONIA*. 10 de febrero. <https://infoamazonia.org/es/2025/02/10/>

Science Panel for the Amazon. 2021. *Chapter 30 – The New Bioeconomy. In The Amazon Assessment Report.* <https://www.theamazonwewant.org>

Tero. 2023. *Informe de evaluación intermedia del proyecto Terr Amaz.* Rapport final commandité par l'AFD. 19 juillet. Coopérative d'experts engagés – Tero

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). 2023. *The drug and crime nexus in the Amazon basin: Tackling illicit economies to conserve the rainforest and promote peace.* https://www.unodc.org/res/WDR-2023/Research_Brief_Amazon_FINAL.pdf

**Agence française
de développement**
5, rue Roland Barthes
75012 Paris | France
www.afd.fr

Direction Innovation,
Stratégie et Recherche (ISR).
Département Évaluation
et Apprentissage (EVA).

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Avec un catalogue de plus de 1000 titres, et 80 nouvelles oeuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr. Pour un monde en commun.

Directeur de la publication Christophe Lecourtier

Directeur de la rédaction Jean-Claude Pires

Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation edeo-design.com

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2026

ISSN 2425-7087

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la
collection ExPost :

www.afd.fr/fr/collection/evaluations-ex-post

Crédits et autorisations

License Creative Commons

Attribution - Pas de commercialisation

- Pas de modification

[https://creativecommons.org/licenses/
by-nc-nd/4.0/](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)

